

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 21 juin 2019

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

M. le Préfet, chers collègues, je déclare la séance ouverte et passe la parole à Mme Émilie HELDERLÉ, notre benjamine, pour l'appel nominal.

Il est procédé à l'appel.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Madame et Messieurs les Sous-Préfets,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers départementaux du Haut-Rhin, chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette nouvelle séance publique de notre Conseil départemental qui revêt une importance toute particulière, et ce, pour trois raisons.

D'abord, parce qu'elle constitue une étape importante du processus budgétaire de notre collectivité, à travers les examens successifs du Compte Administratif 2018, puis de la première Décision Modificative pour l'année 2019.

Ensuite, parce que cette séance va nous conduire à examiner des rapports que je qualifierais volontiers de "fondamentaux". De par l'importance stratégique de leurs domaines qui constituent autant de piliers de l'action départementale. Mais aussi de par leur caractère "fondateur" pour nos futures interventions dans ces champs de compétence.

Enfin, troisième raison qui fait la spécificité de cette réunion de notre assemblée : Elle va nous permettre de prendre connaissance du "rapport d'activité des services de l'Etat dans le département".

J'ai donc l'honneur de saluer la présence à mes côtés de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à qui je vais laisser la parole dans quelques instants pour la présentation de ce rapport.

Avant cela, je tiens à souligner l'excellente qualité des relations que notre collectivité entretient avec l'Etat depuis plusieurs années, et vous remercier, Monsieur le Préfet, de la façon dont vous y contribuez.

Si dans le Haut-Rhin, l'Etat et le Conseil départemental ont appris à marcher main dans la main, et ce, dans l'intérêt supérieur de tous nos territoires et de tous leurs habitants, nous le devons beaucoup à l'esprit de franche collaboration et aux rapports de confiance mutuelle que nous avons réussi à construire entre nous, au fil des dernières années.

Je pense pouvoir dire, Monsieur le Préfet, que vous partagez avec nous, une même conception de la place et du rôle des services publics dans ce département. Mais aussi une même sensibilité et une même approche de ce que doit être le nouveau statut de l'Alsace sur la scène institutionnelle française et au cœur de la construction européenne.

Nous avons pu bénéficier de toute votre écoute et de tout votre soutien au fil de l'évolution de ce dossier, et je tiens à vous en exprimer toute notre reconnaissance.

Concernant justement le dossier Alsace, nous continuons à avancer. Lentement et sûrement, avec pragmatisme. Mais aussi avec beaucoup de détermination.

Le projet de loi adopté par le Sénat en première lecture est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale en tout début de semaine prochaine.

Nous restons évidemment très attentifs au déroulement et au résultat de ces débats. Mais je sais pouvoir compter sur l'engagement de nos députés pour le meilleur aboutissement possible. Ils connaissent parfaitement les attentes des Alsaciens.

Avant d'introduire les rapports qui seront étudiés au cours de cette séance, permettez-moi de revenir un instant sur la séquence européenne des dernières semaines.

Les élections du 26 mai dernier ont certes mis en exergue des sujets de préoccupation et des points de grande vigilance auxquels nous devons être extrêmement sensibles à l'échelle nationale. Mais elles ont aussi démontré l'attachement de nos compatriotes à l'idéal européen et à l'espoir qu'il représente pour notre avenir et pour celui de notre jeunesse.

L'Europe n'a pas le droit de les décevoir. Et nous avons, chers collègues, un rôle important à jouer dans ce travail pédagogique qui doit permettre de continuer à construire, pierre après pierre, cet édifice auxquels nous croyons toutes et tous.

Le succès rencontré par notre "Soirée européenne" du 17 mai dernier, et surtout par le "Dialogue européen pour la jeunesse" que nous avons accueilli dans nos locaux lundi dernier, en présence des deux plus hauts représentants gouvernementaux français et allemand en charge des affaires européennes, constitue à cet égard un très bel encouragement.

La reconnaissance officielle, par la loi, du rôle décisif de l'Alsace en tant que trait d'union entre la France et l'Allemagne, et en tant que "tête de pont" de notre pays pour la construction européenne, en serait assurément la plus belle concrétisation.

Cette reconnaissance prolongerait ainsi, à l'échelle nationale, la légitimité qui a d'ores et déjà été accordée à l'Alsace au niveau international par le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé en début d'année par le Président Emmanuel MACRON et la Chancelière Angela MERKEL.

J'en viens à présent à l'ordre du jour de cette séance publique, et tout d'abord à cette étape très importante que constitue chaque année l'examen du Compte Administratif.

Très importante d'un point de vue budgétaire, bien entendu, comme le rappellera la Présidente de la Commission des Finances tout à l'heure.

Mais très importante aussi d'un point de vue politique, chers collègues, car ce rapport représente le bilan définitif, chiffres à l'appui, de nos engagements et de nos réalisations en 2018.

Et ce bilan, je crois que nous pouvons le porter avec responsabilité, voire même avec une certaine fierté.

Lors du vote du budget primitif pour 2018, nous avons fait deux promesses aux Haut-rhinois :

D'une part, une promesse financière qui s'est traduite par le renouvellement, voire le renforcement du "pacte budgétaire" conclu avec nos concitoyens dès le début de notre mandat.

D'autre part, une promesse opérationnelle par laquelle nous nous engageons à prendre des mesures visant à améliorer encore plus concrètement, leur quotidien présent et à venir.

Qu'en est-il aujourd'hui, plus d'un an et demi après ces "promesses" ? Quel est le verdict livré à cet égard par le Compte Administratif 2018 ?

Concernant le "pacte budgétaire", celui-ci a été respecté dans TOUTES ses dimensions, voire même parfois dépassé. En voici quelques données :

- Maintien de la fiscalité au niveau le plus bas des Départements du Grand Est, et parmi les dix les plus réduits de tous les Départements de France.
- Poursuite déterminée de la réduction des dépenses de fonctionnement grâce à l'optimisation des charges courantes et à une bonne maîtrise des dépenses sociales. Nous avons ainsi largement respecté le contrat conclu avec l'Etat, ce qui nous a d'ailleurs valu un courrier de félicitations auquel j'ai été très sensible, Monsieur le Préfet.
- Réalisation d'investissements opérationnels à hauteur de plus de 108 M€, soit une progression de 107,5% par rapport à l'exercice 2017, et donc un effort significatif pour l'emploi et pour le développement de nos territoires.
- Poursuite intensive de l'effort de désendettement de notre collectivité, notamment grâce à l'absence de tout recours à l'emprunt en 2018.

Une épargne brute qui atteint un niveau exceptionnel de près de 128 M€, soit une hausse de 49,5 M€ par rapport à 2017, et un résultat excédentaire de 79,5M€.

Concernant notre promesse opérationnelle, je crois pouvoir dire que nous en avons été également à la hauteur. Nos principales priorités stratégiques ont ainsi connu des avancées significatives en 2018.

J'en veux pour preuve, par exemple, notre stratégie en faveur de la réussite éducative de nos jeunes qui a donné lieu en 2018 à ses premières concrétisations, en particulier dans les collèges.

J'en veux aussi pour preuve le soutien important apporté au développement de nos territoires, tant à travers nos investissements propres - notamment en matière de voirie - que par l'accompagnement des projets de nos partenaires locaux.

J'en veux également pour preuve, l'efficacité de nos actions en matière d'emploi, en particulier grâce au caractère innovant de certains de nos dispositifs d'insertion, tels que par exemple "RSA et bénévolat" auquel les allocataires ont fortement adhéré.

J'en veux enfin pour preuve notre engagement "cœurs et âmes" dans une politique de solidarité que nous souhaitons toujours plus respectueuse des attentes de nos concitoyens, et toujours plus proche des besoins des plus fragiles d'entre eux.

Notre bilan 2018 est donc objectivement plus que satisfaisant.

Je tiens à en remercier chacune et chacun d'entre vous, chers collègues, car il est le résultat d'un travail collectif de tous les instants.

J'en exprime aussi toute ma reconnaissance à chacune et à chacun de nos collaborateurs, Madame la Directrice Générale, car leur engagement à nos côtés est une condition essentielle de la réussite de nos politiques.

Le rapport d'activités des services qui nous est présenté cet après-midi est d'ailleurs le reflet fidèle de leur collaboration "en très haute résolution".

Mais ce bilan n'est pas une fin en soi, nous le savons bien. Il doit juste nous encourager à aller encore plus haut, plus fort, plus loin, de façon à ce que le Haut-Rhin puisse aborder dans les meilleures conditions, le grand virage institutionnel du 1er janvier 2021.

A cet égard, un grand facteur d'inquiétude apparaît : En effet, le Gouvernement travaille actuellement sur l'hypothèse d'un transfert intégral de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au bloc communal, et d'une compensation par des recettes provenant, soit de la CSG, soit de la TVA.

Une telle mesure, si elle devait être confirmée, serait doublement critiquable :

En premier lieu, elle supprimerait notre dernière ressource sur laquelle nous avons encore un pouvoir de fixation du taux, en la remplaçant par le produit d'un prélèvement national sur lequel nous n'aurions aucun pouvoir de décision. Elle constituerait ainsi une nouvelle atteinte intolérable à l'autonomie fiscale des collectivités locales et donc, au principe constitutionnel de libre administration.

En second lieu, elle aboutirait une nouvelle fois à pénaliser les Départements dont la politique fiscale est la plus sincère, la plus réaliste et la plus vertueuse, car adaptée à ses besoins réels.

Espérons que la raison l'emporte au final, et que cette mesure manifestement contraire à l'esprit de la décentralisation, reste à l'état de projet, voire même de proposition sans objet.

En attendant, revenons à la réalité d'aujourd'hui, et plus particulièrement à la première Décision Modificative de l'année 2019 que nous examinerons au cours de cette séance. Elle permettra notamment la réalisation de travaux et d'aménagements importants pour la sécurité des usagers des routes départementales.

Mais ce sont certains autres rapports inscrits à l'ordre du jour de notre réunion qui, à mon sens, sont les marqueurs les plus importants de notre ambition pour le Haut-Rhin et de notre engagement pour tous les Haut-rhinois.

Permettez-moi d'évoquer brièvement certains d'entre eux. Ils ont pour point commun de conforter - ou même de renforcer - le rôle pivot du Conseil départemental en matière de solidarité et de cohésion sociale.

Un premier rapport vous propose d'adopter le nouveau "Schéma départemental de protection de l'enfance" pour la période 2019-2023. Fruit d'une concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs agissant en faveur de l'enfance en danger, ce schéma doit permettre de répondre avec encore plus d'efficacité, à l'un des défis les plus humainement sensibles de notre société.

Mes remerciements les plus chaleureux vont à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à son élaboration et qui assureront son application au quotidien.

Un deuxième rapport est celui relatif à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Une convention triennale doit permettre à l'Etat et au Département d'unir efficacement leurs efforts à l'attention des plus fragiles de nos concitoyens. Voilà l'exemple même d'un partenariat qui grandit l'action publique. Un véritable "pacte de solidarité" dont nous ne pouvons que nous féliciter, Monsieur le Préfet.

Mardi prochain, j'accueillerai Madame Christelle DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, pour la signature de cette convention. A cette occasion, elle rencontrera dans les locaux de l'association Espoir à COLMAR, des bénéficiaires du RSA réalisant du bénévolat, et pourra ainsi prendre conscience des vertus de notre dispositif.

Un troisième rapport sur lequel je tiens à dire quelques mots, est celui qui vise notamment à instaurer une "aide départementale individuelle à la mobilité" pour les bénéficiaires du RSA, afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Cette décision s'inscrit dans le droit fil de ce qui a été souligné tout à l'heure, à savoir notre détermination sans faille à nous mobiliser pour l'insertion et pour l'emploi, priorité des priorités aux yeux de nos concitoyens.

Un quatrième rapport est celui qui tend à augmenter fortement l'engagement du Conseil départemental dans la lutte contre la précarité énergétique dans les logements privés. Cette décision est motivée à la fois par notre volonté de soutenir les plus vulnérables de nos concitoyens, mais aussi d'accélérer la transition énergétique et de favoriser la création d'emplois non délocalisables.

Un cinquième rapport concerne notre "Schéma de la lecture publique" pour les années 2019 à 2024. Il résulte d'un travail de très longue haleine, réalisé en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs, par nos équipes du Service de la Lecture Publique. Certains de ces collaborateurs sont aujourd'hui présents parmi nous, en compagnie de leur responsable, Isabelle MOUREAUX.

Grand merci à eux et à leurs collègues pour cet excellent travail qui intègre les priorités stratégiques fixées par notre assemblée : La réussite et l'épanouissement de la jeunesse, l'aménagement équilibré de nos territoires, la valorisation du bénévolat et de l'engagement citoyen, et l'accès à la culture des publics en difficulté.

Enfin, dernier rapport que je souhaite évoquer, celui qui propose la mise en place d'un réseau de "veilleurs de mémoire" dont le rôle sera d'assurer une veille sur les 22 lieux de sépulture israélites que compte notre département.

A l'heure où hélas, nous assistons à une montée inquiétante de l'antisémitisme, il m'a semblé relever de la vocation de notre collectivité, en tant que garante de la cohésion sociale, de mettre en place ce dispositif qui sera aussi assuré par le Conseil départemental du Bas-Rhin.

Voilà donc, chers collègues, le programme de notre séance. Il constitue, je crois, une synthèse fidèle de notre mobilisation passée, présente et à venir pour un Haut-Rhin solidaire et ambitieux, et pour une future collectivité alsacienne fière de ses principes fondateurs : efficacité, citoyenneté et proximité.

Jean MONNET a écrit : "Ce qui importe, ce n'est ni d'être optimiste, ni pessimiste, mais d'être déterminé". Et nous le sommes plus que jamais. Les Haut-rhinois peuvent nous faire confiance. Je vous remercie.

Je vous propose à présent de donner la parole à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin pour la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat dans le département.

Applaudissements.

J'ai deux demandes de parole. M. Pierre BIHL, Président du groupe Unis pour le Haut-Rhin.

Pierre BIHL

Monsieur le Préfet,

Madame la Présidente.

Chers collègues,

Le bilan 2018 de notre collectivité est celui d'une assemblée et d'une administration pleinement engagées dans la mise en œuvre de la stratégie ambitieuse qui est la nôtre, au service de notre département, de ses habitants et de ses territoires".

Ces mots, Madame la Présidente, ce ne sont pas les miens, ce sont les vôtres. Ce sont les mots qui figurent en tête de votre texte qui introduit le "rapport d'activité des services" qui nous est présenté aujourd'hui.

Mais ces mots auraient aussi pu être les nôtres, ceux des membres du groupe majoritaire de cette assemblée dont je me permets d'être le porte-parole cet après-midi.

Car ils traduisent fidèlement, je crois, les trois sentiments qui nous habitent au début de cette séance.

Il y a d'abord une certaine satisfaction face au bilan financier et opérationnel de l'année 2018. Celui qui se concrétise par notre Compte administratif et que vous avez très bien résumé dans votre intervention.

Une satisfaction que j'aimerais qualifier de "légitime", avec toute l'humilité qui doit être la nôtre face à tous les défis restant à relever, mais aussi avec cette part de fierté que nous devons ressentir collectivement d'avoir "fait notre travail" comme cela est attendu de nous par nos concitoyens.

Des finances en bonne santé, des investissements dans tous les territoires de notre département, des politiques dynamiques à destination de nos jeunes, des mesures protectrices à l'égard des personnes les plus fragiles : Je crois que tout cela peut...et doit être inscrit à notre crédit.

Mon deuxième sentiment, Madame la Présidente, est la reconnaissance. A votre attention, d'abord, parce que ce bilan a notamment été rendu possible grâce à votre engagement sur tous les fronts et dans toutes les batailles, en plus de celles pour l'Alsace.

Reconnaissance aussi en direction de mes collègues pour ce travail d'équipe et pour cette "intelligence collective" que nous essayons de cultiver et de partager quotidiennement au service des Haut-rhinois. Elle aussi, contribue à expliquer la qualité de notre bilan à ce jour.

Reconnaissance enfin et surtout, à l'égard de nos collaboratrices et collaborateurs sans qui nos "décisions" ne pourraient pas devenir des "actions", et pour lesquels nous avons voulu construire un régime indemnitaire respectueux de leur engagement, de leur motivation, de leur dynamisme et de leur sens des responsabilités. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard, à l'occasion du rapport concerné.

Le troisième et dernier sentiment que je souhaiterais partager avec vous, est résolument tourné vers l'avenir : Il se situe quelque part entre sérénité et sens des réalités, entre confiance et vigilance.

Vous l'avez très bien dit, Madame la Présidente, il reste encore beaucoup à faire. Et cette séance va nous permettre de poursuivre notre travail, grâce à des décisions fortes, répondant à des enjeux essentiels de notre société. Car notre collectivité doit continuer à y jouer un rôle essentiel.

C'est en effet sa vocation naturelle d'être aux côtés des personnes qui méritent d'être protégées ou qui tiennent absolument à sortir d'une mauvaise passe passagère.

C'est aussi sa vocation naturelle de soutenir les territoires qui se mobilisent, qui veulent se développer pour donner des emplois à leurs habitants et de l'espoir à leurs enfants.

C'est enfin sa vocation naturelle de permettre, aux côtés des autres collectivités locales et de l'Etat, à chaque Haut-rhinoise et à chaque Haut-rhinois, de vivre en paix, en sérénité, en harmonie, et surtout avec beaucoup de confiance en l'avenir.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

La parole est à M. Nicolas JANDER, Président du groupe UDI et indépendants.

Nicolas JANDER

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Madame et Messieurs les Sous-Préfets,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers départementaux du Haut-Rhin, chers collègues,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au nom du groupe UDI et indépendants, je voulais remercier par anticipation Monsieur le Préfet pour sa présentation de l'action de l'Etat dans le département.

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des représentants de l'Etat disponibles, à l'écoute des élus locaux, et sensibles aux préoccupations de nos concitoyens, qui se sont exprimées notamment lors du grand débat national.

Le besoin de services publics de qualité au plus proches des populations a été maintes fois réaffirmé, que ce soit en ville ou dans les campagnes.

Aussi les projets de réorganisation de ces services publics sont souvent source d'interrogation voire d'incompréhension lorsqu'ils se traduisent par une fermeture d'une maternité, d'un service des urgences, voire d'un centre des impôts, et il est plus que nécessaire de favoriser une vraie concertation afin de trouver les solutions les plus pertinentes, territoire par territoire, pour que le service soit rendu.

Dans ces sujets, il est important de ne pas confondre vitesse et précipitation et de donner temps au temps, et je sais pouvoir compter sur l'action de Monsieur le Préfet et de Madame et Messieurs les Sous-préfets pour œuvrer dans ce sens.

Je partage l'enthousiasme de notre présidente sur notre projet de nouvelle collectivité, au cœur de l'Europe, trait d'union entre la France et l'Allemagne, et sa satisfaction après la réussite de la belle rencontre sur le thème de l'Europe.

Mais tâchons de ne pas laisser les états-majors parisiens des partis politiques nous séparer avec des positions peu compatibles avec notre projet alsacien de collectivité européenne, comme par exemple la remise de frontières au cœur de l'Europe, lors des dernières élections européennes.

Il en va en politique comme en matière de restauration scolaire dans nos collèges : « le local, c'est génial ! ».

S'agissant des finances du Département, les efforts réalisés depuis le début du mandat ont porté leurs fruits.

L'excédent global est important (80 millions d'euros), l'épargne brute à plus de 120 millions d'euros et l'endettement en nette diminution de sorte que la capacité de désendettement est inférieure à 3 années d'épargne brute.

Cela nous donne des marges de manoeuvre très importantes devant nous permettre de réinvestir massivement dans les territoires, dans les projets structurants attendus avec beaucoup d'impatience par les haut-rhinois.

Parce que la dette n'est pas un gros mot, mais simplement le moyen de nos actions, et que nous n'avons aucun intérêt à être systématiquement les meilleurs élèves de la classe alors que l'Etat fixe à 8 ans le ratio de la capacité de désendettement :

Nous sommes les meilleurs élèves de la classe avec une des fiscalités les plus faibles de France, et lorsqu'on annonce le transfert de la taxe foncière du département vers les communes, la compensation se fera sur la base d'un taux faible.

Notre nouvelle politique de territorialisation, pilotée par le Premier VP Rémy WITH, est très appréciée par nos concitoyens et par nos collègues maires et nous aurions tout intérêt à la muscler dans les années qui viennent.

Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. JANDER. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je vais donc passer la parole à M. le Préfet pour la présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département du Haut-Rhin.

M. le Préfet du Haut-Rhin

Je vous remercie.

Madame la présidente du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les sous-préfets, directeurs et chefs de service de l'État et du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs,

C'est la deuxième fois que je me livre à ce « grand oral » depuis que je suis préfet du Haut-Rhin. Je redis ma fierté de représenter ici l'État au et d'y diriger quotidiennement les agents de l'ensemble de ses services. Je les remercie devant vous aujourd'hui et je salue publiquement leur dévouement sans faille au service de ce territoire et de ses habitants.

Je vous remercie, Madame la présidente, de m'accueillir au Conseil départemental afin de présenter ce rapport d'activité des services de l'État dans le Haut-Rhin. Vous en avez la primeur, il est sorti hier de l'impression. Au-delà du devoir d'information du préfet auprès du Conseil départemental, ce moment représente un temps fort de notre vie démocratique, qui me donne l'occasion de revenir, sans prétendre à l'exhaustivité, sur quelques sujets qui ont marqué l'activité des services de l'État dans le Haut-Rhin en 2018. Je me réjouis donc de pouvoir m'exprimer aujourd'hui devant votre assemblée et de poursuivre mon exposé par un dialogue avec les conseillers départementaux.

Je vois dans votre accueil une marque du climat de confiance qui prévaut entre les services de l'Etat et le Conseil départemental du Haut-Rhin.

C'est une illustration de la coopération fructueuse et du dialogue continu que nous entretenons et auquel je suis, tout comme vous, particulièrement attaché. Le lien de confiance que nous avons forgé nous permet d'avancer conjointement, chaque jour, sur de nombreux dossiers au service de la population et du territoire Haut-Rhinois.

Il est également le fruit de notre souci commun d'efficacité et de performance de l'action publique. Une action qui doit savoir prendre en compte les particularités du Haut-Rhin : un département densément peuplé et aux enjeux multiples – qu'il s'agisse des problématiques transfrontalières, viticoles, économiques, touristiques, patrimoniales ou liées à la politique de la ville et à la sécurité.

L'État joue pleinement son rôle dans le Haut-Rhin: un rôle évolutif, qui s'adapte aux réalités diverses du terrain et des attentes, nombreuses, de nos concitoyens. Il demeure le garant ultime de l'intérêt général, avec bien sûr votre concours indispensable dans une République décentralisée. Cette mission implique de la part des services de l'État une attitude de neutralité et un devoir de diligence dans l'application des lois et des règlements de la République, ainsi que de la chose jugée. C'est mon rôle en tant que « dépositaire de l'autorité de l'État dans le département ».

En outre, dans notre République décentralisée, mon rôle consiste aussi à bâtir une relation de confiance avec l'ensemble des partenaires de l'État, au premier rang desquels je place votre Conseil départemental. L'État déconcentré travaille dans une démarche partenariale avec les collectivités qui est la condition du succès de nos actions communes. Ce partenariat rejoint l'esprit alsacien de consensus, auquel je vous sais tous très attachés.

Je sais aussi écouter les critiques qu'il vous arrive d'exprimer à l'égard du gouvernement, pour me faire l'intermédiaire entre le gouvernement et le Département : vous exposer la politique et les choix du gouvernement et me faire votre avocat auprès de lui quand les particularités du Département doivent être rappelées aux administrations parisiennes.

Madame la Présidente, nous avons construit sans difficulté cette relation de confiance et de travail exemplaire. Je salue l'excellence de nos échanges quotidiens depuis mon arrivée et la fluidité du travail de nos équipes. La qualité de notre dialogue est cruciale pour l'intérêt de nos concitoyens et de notre territoire. Je remercie aussi Madame la Directrice générale des services, les Directeurs généraux adjoints et votre directeur de cabinet pour leur réactivité et l'efficacité précieuses, au quotidien, de leurs services.

Le rapport des activités de l'État qui vous a été remis porte donc sur l'année 2018. Vous avez pu le constater, ce rapport est présenté sous une forme resserrée, illustrée et dynamique. Je veux renforcer la lisibilité de l'action publique dans le département. Cette mise en perspective est un atout : elle permet de discerner, avec plus de netteté, les grandes lignes de force de l'action de l'État et elle illustre, surtout, la continuité de son action.

Comme le Premier ministre l'a rappelé la semaine dernière dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, je rappelle que notre pays a été traversé ces derniers mois par des formes variées de colère et de revendications.

Les diverses manifestations et, par la suite, le Grand débat national, ont permis de soulever de nombreuses interrogations et d'apporter différentes réponses. Cette période a notamment souligné le « besoin d'État » que ressentent nos concitoyens. Ils sont en attente d'un État qui les écoute, qui les comprend, qui les accompagne dans leurs démarches. Malgré notre engagement, nous avons encore des marges de progression. J'ai entendu les alertes exprimées, dans cette assemblée, sur cette nécessaire proximité des représentants de l'État et des décisions concernant les territoires.

La proximité, la confiance, la modernité, l'agilité, l'efficacité du service rendu sont autant de caractéristiques que nos concitoyens conçoivent pour caractériser le rôle d'un État moderne.

Le Gouvernement a d'ores et déjà fait des annonces fortes, qui vont structurer notre action collective dans le département au cours des prochains mois. Le président de la République et le Premier ministre ont notamment affiché leur volonté de réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement :

Les services locaux seront renforcés et réorganisés pour gagner en cohérence.

De même, la création des Maisons France Services a été confirmée. D'ici la fin du quinquennat, chaque canton sera doté de cette structure afin d'offrir un accès facilité et rapide à l'ensemble des services publics de proximité.

Le Département sera donc un échelon essentiel, un échelon pivot, situé au cœur de la mise en œuvre des politiques publiques et de la modernisation de l'action publique.

La période que nous traversons nous invite à faire œuvre de pédagogie, l'action de l'État n'étant pas toujours parfaitement connue ou expliquée.

Mon intervention s'attachera à présenter trois actions principales de l'État dans le Haut-Rhin :

1. Le projet d'avenir du territoire de Fessenheim.
2. Sur l'action de l'État en faveur du développement du territoire du département et sur son soutien aux collectivités locales.
3. Notre bilan sur les enjeux de sécurité.

Tout au long de l'année 2018, l'État et l'ensemble des acteurs locaux se sont fortement mobilisés au service du projet d'avenir du territoire de Fessenheim.

Nous le savons, la production électrique de la centrale nucléaire de Fessenheim cessera définitivement en 2020. Le Premier ministre l'a rappelé la semaine dernière, une fois encore, à la tribune de l'Assemblée nationale.

Si le fonctionnement de cette centrale nucléaire a joué un rôle structurant dans la vie économique de Fessenheim et de sa région pendant plus de quarante ans, nous sommes désormais pleinement tournés vers l'avenir de ce territoire situé, au cœur du triangle binational Colmar-Fribourg-Mulhouse, et vers le projet de transformation de Fessenheim.

A ce titre, l'année 2018 a permis d'acter de nombreuses avancées positives.

Les différentes réflexions collectives qui se sont succédé au sein des réunions de travail et des bureaux exécutifs, à la suite de l'installation du comité de pilotage initié par le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu le 19 janvier 2018, a permis d'acter une ambition claire : le territoire de Fessenheim doit devenir un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone et d'innovation. Le département du Haut-Rhin a affirmé cette même volonté.

Nous sommes tous engagés, désormais, dans la même direction afin d'assurer une conversion économique du territoire vers des activités durables, prometteuses reposant notamment sur la transition énergétique.

Ce territoire, bordé par le Rhin, dispose d'atouts incontestables et de richesses exceptionnelles que nous nous devons de valoriser. Le développement d'activités tournées vers l'industrie du futur, l'innovation, les énergies, le tourisme, la culture et l'agriculture constitue une opportunité unique pour le département du Haut-Rhin. C'est le sens de la large concertation que nous avons collectivement menée tout au long de l'année 2018. Je remercie tous les élus locaux et le Conseil départemental pour leur engagement sur ce dossier déterminant.

Faisons de cet évènement une opportunité de tourner le territoire, avant et plus rapidement que d'autres en France, vers un nouveau modèle économique, pauvre en carbone, dont toute l'actualité française et mondiale montre la nécessité.

Concrètement, les concertations de l'années 2018 ont permis d'aboutir à la signature du Projet d'avenir de Fessenheim le 1er février 2019.

Plus de 120 fiches projets ont été produites. 40 fiches projets ont d'ores et déjà été validées qui deviennent ainsi les projets communs que nous voulons faire aboutir, chacun selon ses compétences et ses ressources.

Je veux mentionner quelques-uns des projets phares sur lesquels l'Etat s'est engagé.

L'État soutien activement - et je veille à ce que l'ardeur ne diminue pas - les études préalables au projet de liaison ferroviaire Colmar-Fribourg, inscrit dans la déclaration politique adoptée en même temps que le traité d'Aix-la-Chapelle.

L'État a également annoncé une participation complémentaire forte pour la réhabilitation de la ligne de fret entre Colmar et Volgelsheim, indispensable à l'activité du port et à la crédibilité du projet de franchissement du Rhin.

Par ailleurs, l'État mobilise des crédits exceptionnels pour soutenir le projet de territoire dans son ensemble. Par exemple, l'État s'est engagé à contribuer de façon significative à la rénovation thermique des collèges du Haut-Rhin entreprises par le Conseil départemental : la DSIL 2019 comporte une part réservée au post-Fessenheim qui vaudra au Conseil départemental 3,2 millions d'euros pour rénover le collège de Saint-Exupéry à Mulhouse ainsi que celui d'Hégenheim.

De plus, l'État et la Région Grand Est soutiennent de manière renforcée les actions d'innovation, tant des projets prometteurs que le développement de dispositifs nouveaux dans le Haut-Rhin pour accompagner la mutation du tissu industriel dans les domaines de l'industrie du futur, du numérique et des énergies bas-carbone.

A ce titre, l'appel d'offre photovoltaïque en faveur du Haut-Rhin représente un engagement financier de l'Etat de 250M€ sur 20 ans.

Par ailleurs, à la suite à l'engagement pris de maintenir des capacités d'investissement des collectivités locales malgré la fin de l'exploitation de la centrale.

Le Gouvernement a inscrit au PLF 2019 une disposition permettant de compenser intégralement les pertes de ressources fiscales de l'intercommunalité de Fessenheim au moins jusqu'en 2023 malgré la fin de l'exploitation du CNPE. Cela lui permettra d'assurer l'investissement nécessaire pour le développement du territoire comme le demandent les élus locaux.

Cette disposition de la loi de finances représente plus de 30 millions d'euros sur 10 ans pour le territoire, et doit permettre l'installation de nouvelles activités, génératrices, à terme, de nouvelles recettes fiscales et, naturellement, d'activité économique pour l'ensemble du bassin de Fessenheim.

De plus, le Gouvernement a décidé d'étendre à toute la CCPRB les aides à finalité régionale (AFR), qui permet une fiscalité adaptée et un versement de subventions à la création d'emplois. Cette zone AFR permettra la mise en place d'une aide de l'Etat jusqu'à 15 000 euros par emploi créé.

Enfin, ce projet de territoire comporte une importante dimension franco-allemande qui anime le pilotage et le développement de ces projets d'avenir.

L'association des Allemands à la signature du projet de territoire formalise notre souhait commun d'ancrer le rebond du territoire de Fessenheim dans la plaine rhénane et de profiter du dynamisme allemand pour accompagner le développement d'activités transfrontalières.

Je pense, bien sûr, au projet de liaison ferroviaire Colmar-Fribourg, à la constitution prochaine d'une Société d'économie mixte, ou à la mise en œuvre du traité d'Aix-la-Chapelle.

Le travail collectif en faveur du territoire de Fessenheim s'est donc traduit par un engagement fort de l'État, par des objectifs clairement énoncés ainsi que par un travail étroit avec les collectivités territoriales et nos partenaires allemands.

Permettez-moi, dans un second temps, de revenir sur l'action de l'État en faveur de l'accompagnement des collectivités locales et du développement du territoire.

L'aménagement durable du territoire repose en premier lieu sur l'action des collectivités territoriales qui portent au quotidien des projets concrets, en accord avec les enjeux identifiés sur le terrain. En 2018, l'État a été constamment à leurs côtés pour financer et accompagner techniquement leurs initiatives.

En 2018, au total, ce sont plus de 450 millions d'euros qui ont été alloués à l'ensemble des collectivités du Haut-Rhin en 2018, dont 216 millions d'euros au titre de la dotation globale de fonctionnement. La LFI a prévu en 2019 de stabiliser les concours financiers en les orientant davantage vers les actions de péréquation et d'aide aux territoires en difficultés. Cela a pour conséquence qu'une majorité de communes du Haut-Rhin voient leur DGF baisser, ce qui montre que le département vit une situation économique et financière meilleure que la moyenne nationale.

Afin de financer les différents projets du territoire, l'État a donc mis l'accent sur le soutien à l'investissement local, qui demeure un outil essentiel de développement.

Le montant de la dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR) a atteint 7,5 millions d'euros en 2018. Il est prioritaire que les communes et les EPCI puissent maintenir leurs efforts d'investissement en matière de bâtiments scolaires, de bâtiments publics ou encore d'équipements de sécurité. En 2018, 155 projets ont ainsi pu bénéficier d'un financement au titre de la DETR. A titre d'exemple, comme le rapport le mentionne, la DETR a financé des équipements de vidéo-protection pour un montant total de 500,000€, permettant ainsi de renforcer la sécurité dans 16 communes. Elle a également permis de venir en soutien de 12 communes et groupements ayant subi d'importants dégâts, essentiellement sur les chemins ruraux, lors des orages de juin 2018.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a, quant à elle, été mobilisée de façon croissante pour financer notamment les contrats de ruralité, outils particulièrement pertinents pour le développement de nos campagnes et vecteurs de cohésion territoriale. En 2018, le montant de la DSIL a atteint 5,2 M€ ; et je précise que 2M€ ont été mobilisés au titre de la DSIL pour les contrats de ruralité, et 2,5M€ au titre des grandes priorités d'investissement

Au-delà de ces soutiens financiers, l'équilibre du département est favorisé par des actions ciblées sur certains territoires.

L'année 2018 a ainsi été marquée par la signature des conventions « Action cœur de ville », afin de redynamiser les centres-villes, avec les villes lauréates de Colmar et Guebwiller.

Je veux également mentionner la dotation « Politique de la ville » qui a représenté 3,2M€ versés à la commune de Mulhouse et qui a contribué à la réalisation de travaux dans 12 écoles des quartiers prioritaires, dont 8 dédoublements de classes de CE1.

Cette démarche partenariale que nous poursuivons se traduit également par les solutions de conseil que l'Etat apporte aux collectivités.

Au-delà du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, que nous réalisons dans des proportions importantes (18 492 actes contrôlés, 2056 acte budgétaires et 7 320 délibérations financières vérifiés en 2018), c'est bien une démarche d'accompagnement et de prévention des irrégularités que nous favorisons.

En particulier, en matière comptable et fiscale, la DDFiP propose également une expertise personnalisée aux collectivités. La réforme en cours du réseau de la DDFiP laissera place au cours des prochaines semaines à une large concertation avec les élus locaux, avec pour objet principal de renforcer cette dimension de conseil aux collectivités et en prévoyant la mise en place d'un conseiller dédié au sein de chaque EPCI du département.

L'Etat défend, par ailleurs, une politique d'aménagement durable du territoire dans le département.

Je mentionne ici l'agriculture et la viticulture qui tiennent dans notre département une place particulière et qui ont subi différentes difficultés.

Les difficultés conjoncturelles ce sont les aléas climatiques, notamment le gel printanier, les pluies et les tempêtes qui ont conduit en 2018 les services de l'État à accompagner les agriculteurs concernés à plusieurs reprises. A ce titre, l'indemnité au titre des calamités agricoles, à la suite des gelées d'avril 2017 qui ont touché l'arboriculture fruitière et les jeunes plants de vigne, a permis de verser 850 000€ aux 120 demandes concernées. Des mesures d'accompagnement ont également été mises en place dès l'été 2018 pour faire face à la vague de sécheresse.

Les difficultés structurelles, ce sont le passage à une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des spécificités de notre territoire rural. Pour y faire face, la DDT a proposé en 2018 la reconduite du dispositif d'assistance à la déclaration sous télépac (120 exploitants reçus, près de 1000 renseignés), afin d'accélérer le versement des aides de la PAC. Le Gouvernement a rappelé la volonté de la France d'avoir dans la PAC des outils rénovés pour accompagner la transformation des modèles agricoles et les rendre plus performants en matière économique, sociale, environnementale et sanitaire, en mettant l'agroécologie au cœur de nos modèles agricoles. C'est un équilibre à trouver pour associer et non pas opposer ces différents enjeux. L'État soutiendra ces transformations au service des consommateurs et de l'environnement.

Je veux également dire un mot de la situation globale des activités cynégétiques.

En 2018, nous avons multiplié les échanges avec la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin. Je me suis notamment exprimé au cours leur assemblée générale le 27 avril dernier. L'État est conscient que le déséquilibre agro-sylvo-cynégétique constaté depuis de nombreuses années atteint un niveau qui n'est plus acceptable. Les impacts des surpopulations d'ongulés et de sangliers sont visibles et atteignent des niveaux allant jusqu'à mettre en péril la pérennité des massifs forestier et l'agriculture de montagne.

C'est pourquoi l'État s'est engagé aux côtés des chasseurs dans le processus de révision du schéma départemental de gestion cynégétique, qui fixera la stratégie sur ces sujets pour les 6 prochaines années et qui permettra d'apporter un certain nombre de réponses concrètes et pérennes. Il permettra de fixer des objectifs chiffrés de populations de gibier et d'en tirer les conséquences sur le niveau de prélèvements à opérer. Je suis décidé à prendre des mesures vigoureuses pour que les chasseurs chassent sans modération et que soient préservés les forêts vosgiennes et l'agriculture de montagne.

En 2018, nous nous sommes également attaqués aux déséquilibres générés par le développement de meublés touristiques que connaissent de plus en plus de communes au sein du département. Je pense à Ribeauvillé par exemple.

Le développement de l'offre de meublés a conduit à des perturbations certaines du marché de l'habitat, illustrées par une importante vacance du parc locatif.

Ainsi, afin de maintenir l'offre de logements sur le marché locatif des communes, de contrôler la transformation de logements en résidences touristiques et de maintenir l'animation de la vie locale, j'ai pris un arrêté en ce début d'année, en application du code de la construction et de l'habitation, permettant aux communes qui m'ont saisi (Ribeauvillé, Riquewihr, Colmar, Kaysersberg-Vignoble) de soumettre à autorisation préalable le changement d'usage d'un local à usage d'habitation en location saisonnière.

Pour que ce régime d'autorisation soit bien compris et accepté par les communes, il est important qu'il soit accompagné d'un projet de territoire plus global du centre-ville, associant des stratégies sur l'habitat, le commerce, les infrastructures, l'immobilier et le foncier.

Tous les outils doivent être mobilisés pour rétablir l'équilibre entre l'offre locative privée classique et l'offre locative touristique. Les services de l'Etat se tiennent, ici encore, aux côtés des communes pour les accompagner dans ces démarches.

Enfin, être au service des Haut-Rhinois, c'est également garantir la sécurité de tous. Cette mission est ma priorité absolue.

La sécurité est la priorité des missions de l'Etat ; elle constitue le socle de notre action quotidienne.

En 2018 encore, le département du Haut-Rhin a pu compter sur l'engagement constant des forces de police et de gendarmerie dans la lutte contre la délinquance, contre l'insécurité routière et contre l'émergence de nouvelles formes de menaces.

L'engagement opérationnel et le professionnalisme des sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours a également été essentiel pour apporter une capacité de riposte et de secours face aux situations de détresse ou de menace. Nous étions à leurs côtés, avec la Présidente Klinkert, samedi dernier à l'occasion de la journée nationale des Sapeurs-pompiers et de l'inauguration du nouveau Centre de sécurité renforcé de Cernay-Wittelsheim.

En ce qui concerne la sécurité routière, le gouvernement a défini en janvier 2018 de fortes priorités d'action pour parvenir à l'objectif de division par deux du nombre de personnes tuées sur nos routes entre 2010 et 2020, dans un contexte de reprise de l'accidentalité depuis 2013.

Dans le Haut-Rhin, après de nombreuses années de diminution de la mortalité sur les routes, les chiffres de 2018 ont été mauvais avec 40 tués. Ces chiffres appellent donc à une vigilance renforcée de la part de tous les acteurs de la sécurité routière.

Nous devons renforcer tout à la fois nos actions de prévention et de répression afin de bannir les comportements à risque que sont la consommation d'alcool et de stupéfiants ainsi la vitesse au volant. Ces comportements sont encore trop nombreux et restent la première cause des accidents mortels – principalement chez les jeunes de moins de 30 ans.

Par ailleurs, l'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Cette politique vise à renforcer la présence des forces de sécurité sur le terrain et à mettre le travail partenarial entre les différents acteurs au cœur du processus, que ce soit avec la police municipale, les bailleurs sociaux ou les sociétés de transport.

Cette PSQ vise à répondre au sentiment d'insécurité que peuvent ressentir les citoyens, non seulement vis-à-vis de la menace terroriste mais aussi vis-à-vis des infractions et incivilités subies au quotidien. La PSQ veut être une véritable police sur-mesure, adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Ainsi, une nouvelle logique d'implantation territoriale a été mise en place grâce à la désignation d'un chef de secteur dans chacune des principales circonscriptions du département, à Mulhouse, Colmar, Saint Louis / Huningue ainsi qu'à Wittenheim / Kingersheim.

De nombreux partenariats ont été conclus dans les territoires afin de développer la coopération de tous les acteurs de la sécurité du quotidien et d'accompagner les initiatives locales. Des partenariats ont ainsi été tissés avec les établissements de Colmar ou avec les exploitants du tramway de Bâle à Saint Louis.

Par ailleurs, le quartier de Bourzwiller à Mulhouse a été reconnu comme un quartier de reconquête républicaine par le gouvernement en 2018.

Le déploiement de ce nouveau dispositif doit permettre d'intensifier la lutte contre les trafics, la prévention de la radicalisation et de rétablir le lien de confiance avec les habitants.

De même, un Centre Loisirs Jeunes est en cours de création au sein de ce quartier, dédié à la mise en œuvre d'activités sportives et d'éducation civique et culturelle.

Les locaux du commissariat de Bourzwiller ont été agrandis et rénovés l'année dernière afin d'améliorer les conditions de travail des agents de police. Ils accueilleront une dizaine de fonctionnaires de police supplémentaires en 2019 afin d'amplifier l'action des forces de l'ordre dans ce quartier.

Face à la permanence de menaces importantes - le plus haut niveau de vigilance demeure de mise par rapport au risque terroriste – l'État a poursuivi son action de prévention des risques et d'accompagnement.

Ainsi, la préfecture accompagne systématiquement l'organisation des manifestations festives, culturelles et sportives qui demandent des travaux préparatoires de sécurisation afin de valider le périmètre de l'événement et d'apporter les dispositifs de sécurisation, de secours et les voies de communication adéquats. Ces travaux se font naturellement en pleine concertation avec les forces de sécurité publique et civile, les mairies et les organisateurs.

De même, alors que l'attractivité de la « destination Alsace » continue de se développer - 10 millions ont visité le Haut-Rhin en 2018 selon l'observatoire régionale du tourisme -, mes services ont travaillé avec les maires pour les aides à maîtriser les conséquences de l'afflux touristique et à tirer parti de ce dynamisme, à travers la conclusion de « convention de site sécurité-tourisme ».

Celles-ci apportent une coordination utile et une sécurité renforcée pour les organisateurs et les visiteurs. 3 conventions de site sécurité-tourisme ont été signées l'année dernière avec les communes de Kaysersberg-Vignoble, Ribeauvillé et Eguisheim. La quatrième convention de ce type, fut signé avec la commune de Sainte-Marie-Aux-Mines il y a quelques jours. Cette démarche d'accompagnement a également conduit la préfecture à mettre place 6 périmètres de protection spécifique des marchés de Noël en fin d'année dernière.

Enfin, l'État a également poursuivi son action de prévention de la délinquance et de la radicalisation à travers le versement de 402 000€ de subventions en 2018, issus du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, pour mener des actions de formation à destination de différents publics.

Pour terminer sur ce point, je me félicite des excellentes relations que la préfecture entretient avec l'autorité judiciaire, aux côtés des procureurs de la République de Colmar et de Mulhouse. Cette relation de confiance permet d'entretenir une coopération efficace entre les différents services impliqués et de contenir la délinquance d'appropriation, les escroqueries et les vols avec violence.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

En détaillant l'action des services de l'État sur notre territoire, j'ai voulu esquisser un tableau des enjeux et des défis que nous devons continuer de relever ensemble, dans le Haut-Rhin.

Mon engagement est entier, ainsi que celui des sous-préfets et de l'ensemble des services de l'État, pour agir au profit des projets du territoire,

C'est ensemble que nous réussissons à faire progresser nos projets. Les défis à relever cette année restent nombreux mais, dans 3 semaines à présent, notre département affrontera sa prochaine épreuve collective : accueillir avec succès le passage du Tour de France ! Évènement collectif par excellence, fête populaire au rayonnement international, il sera l'occasion d'exposer la beauté du Haut-Rhin, de l'Alsace, et de constater, une nouvelle fois j'en suis certain, la parfaite mobilisation de nos équipes au service du rayonnement de ce territoire.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Un grand merci, M. le Préfet, à vous et à l'équipe qui vous entoure pour votre engagement au service de notre beau département du Haut-Rhin. Merci aussi pour la présentation des activités des services de l'État pour 2018. On voit que c'est un bilan conséquent et que la coopération entre vos services et nos services est primordiale, aussi, pour la réussite de bon nombre de projets.

Vous avez accepté, M. le Préfet, de répondre aux questions que les collègues ont à vous poser. Je sais que Michel HABIG a une question sur Fessenheim. Si vous le permettez, je voudrais introduire la question de Michel HABIG, puisque, vous l'avez dit, l'un des grands défis de notre département est de réussir l'après-Fessenheim. Notre ambition est de faire du Haut-Rhin le premier territoire alimenté uniquement en énergie renouvelable et décarbonée. Le projet de territoire a été signé par les acteurs français et allemands le 1^{er} février dernier. Je voudrais vous remercier pour l'engagement personnel et fort qui est le vôtre sur ce dossier. Ainsi même, nous pouvons constater, vous l'avez dit, de réelles

avancées sur l'avenir et la reconversion de ce territoire. Il faut les saluer. Toutefois, nous ne sommes pas encore à la hauteur des enjeux énormes auxquels nous devons faire face, des enjeux bien sûr en termes d'emplois, de sécurisation de l'approvisionnement énergétique du Rhin supérieur et en termes d'implantation de nouvelles activités. C'est l'État qui nous impose la fermeture de la centrale de Fessenheim. Aussi, M. le Préfet, nous comptons sur l'État pour accélérer son action aux côtés des collectivités puisqu'évidemment nous ne restons et ne resterons pas les bras croisés pour la reconversion de ce territoire, en tenant compte bien sûr de sa dimension franco-allemande, mais en prévoyant les aides financières à la hauteur des enjeux. Si l'État souhaite fermer dans les prochaines années d'autres centrales, il doit se montrer exemplaire sur la fermeture de la première d'entre elles, à savoir Fessenheim.

Michel HABIG, je le sais, souhaite intervenir sur ce sujet. M. le Vice-président.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, j'avais les mêmes préoccupations que Mme Présidente. C'est pour cela que, pour ne pas être redondant, je voudrais dire tout simplement que je trouve que l'impulsion de l'époque a faibli, que l'intensité de la programmation et la mise en place de cette politique post-Fessenheim n'est plus celle qu'elle a été, de la part du gouvernement. Dans le prolongement de cette question, dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone d'activité EcoRhena, d'aménagement de toute zone d'activité, se pose la question des compensations de déboisement et de défrichement ainsi que pour les projets d'infrastructures routières, ferroviaires. J'ai été interpellé dans le cadre des politiques d'amélioration pastorale dans les vallées vosgiennes, de reconquête de surfaces agricoles, si utiles pour nos éleveurs dans les vallées. Vos services appliquent des mesures de compensation forestière drastiques et sans aucune souplesse. Ma question est directe. Pourquoi, dans le département du Haut-Rhin, on applique les peines maximums dans la politique de déboisement-défrichement, alors que dans d'autres départements, les prescriptions de compensation sont moins contraignantes ? Je rappelle que les surfaces de forêt dans notre département sont en augmentation.

Je voudrais terminer, quand même, par une bonne nouvelle. Je sais, M. le Préfet, que vous êtes très attaché à l'évolution de l'emploi dans notre territoire. Le nombre des personnes en recherche d'emploi habitant Ensisheim, qui sont plus de 400, 450, vient pour la première année de diminuer. Son évolution est de -8,2 % entre 2018 et 2019. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je crois que, sur le même sujet, M. Éric STRAUMANN souhaite également intervenir.

Éric STRAUMANN

Merci, Mme la Présidente. Je voulais revenir rapidement sur la question de Fessenheim, et que vous entendiez l'appel au secours des élus de la Communauté de communes. Le Président HUG a envoyé un courrier au Ministre il y a une dizaine de jours, où il dit : « Plus de quatre mois après la signature par l'État et les collectivités locales... » Nous étions ensemble durant cette belle cérémonie où j'avais déployé une banderole.

Intervention hors micro de M. le Préfet.

Non, mais enfin, je remercie la presse, qui a quand même très bien relayé ce que je presentais.

« Plus de quatre mois après la signature par l'État et les collectivités locales du projet de territoire, qui se voulait le point de départ d'un nouvel élan pour l'avenir du territoire, force est de constater qu'il n'en est plus rien. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Gérard HUG. « Tout au contraire, les élus locaux se retrouvent face à des promesses non tenues, à des dossiers qui n'avancent pas, alors que la fermeture de la centrale nucléaire est aujourd'hui devenue une réalité pour tous, avec l'arrêt programmé du premier réacteur en février prochain et du second six mois plus tard. L'inquiétude est devenue particulièrement vive et gagne de plus en plus d'acteurs locaux, donnant par là même raison aux détracteurs de la démarche qui avait été engagée. Qu'en est-il (c'est le sujet important de ce dossier) de la priorité numéro un, à savoir la neutralisation du FNGIR, que vous aviez annoncée lors de votre première visite à Volgelsheim (il écrit au Ministre) qui met en péril la survie financière du territoire et rend hypothétiques tous nos futurs projets d'investissement. »

De quoi s'agit-il ? En quelque sorte, pour synthétiser les choses, c'est vrai qu'il y a une compensation durant trois ans, M. le Préfet, de la part de l'État. Mais après trois ans, la Comcom est obligée de verser chaque année encore 2,9 M€ à un fonds. C'est comme si un contribuable qui voit ses revenus baisser était obligé de payer des impôts par rapport aux revenus importants qu'il avait auparavant. Il faut vraiment qu'on trouve une solution à cet égard, parce que, je le rappelle – la Présidente l'a très bien expliqué –, ce n'est pas une décision qui a été prise localement. C'est une décision qui a été prise par François HOLLANDE, confirmée par le Président de la République. Que l'État assume sa responsabilité, comme il le fait ailleurs. Je vois, par exemple, pour la non fermeture de l'aéroport de Nantes – que l'État a décidé de maintenir –, qu'il s'est engagé contractuellement à verser 150 M€ pour compenser cette perte économique sur le territoire. Franchement, il y a quand même deux poids, deux mesures. Je ne sais pas s'il y a un peuple alsacien ou un peuple breton, mais je vois que les Bretons sont mieux servis que les Alsaciens. Ce n'est pas un reproche que je fais au Préfet, bien entendu. On sait bien que les Alsaciens ont tendance à être respectueux des procédures. On a un esprit de consensus. Mais à un moment, il faut dire stop. Même les 10 M€ qu'on nous a promis n'arrivent pas. Dans trois ans, tout le monde passera à la caisse. On n'aura même plus de candidats là-dehors pour ces élections, parce qu'ils voient arriver ce mur financier. Ils seront obligés de payer 2,9 M€ chaque année sans avoir les recettes correspondantes. Donc il faut vraiment que l'État réagisse par rapport à une décision purement politique, que l'Alsace, une fois de plus, doit payer.

Mme la Présidente

M. le Préfet, vous avez la parole.

M. le Préfet

Merci. Dans vos trois interventions, il y a beaucoup de questions. Je vais essayer d'y répondre à toutes, ou à peu près, de façon concise.

Le processus de l'après-Fessenheim prend nécessairement du temps. Depuis deux ans, nous avons ensemble déjà parcouru du chemin. Rappelez-vous, chacun, dans quelle situation nous étions il y a deux ans. Nous n'avions pas encore commencé. Je me rappelle cette soirée de septembre 2017 où, avec le Député STRAUMANN et vous-même, Mme la Présidente – vous veniez d'être élue Présidente –, nous sommes allés rencontrer les élus de la Communauté de communes du Pays Rhin-

Brisach, autour de Gérard HUG. Je leur ai expliqué, nous avons débattu du sens des responsabilités des élus de préparer un territoire aux conséquences d'une décision qu'ils désapprouvent. Je salue leur sens des responsabilités, parce qu'ils ont accepté, vous avez accepté cette discussion et cette préparation du projet de territoire. Il a fallu du temps. Vous dites que l'ardeur a faibli. Mais l'ardeur n'a pas faibli. Il y a des actions qui ont lieu en ce moment, mais qui sont plus discrètes que la présentation de pancartes devant une signature d'inauguration.

Réaction d'Éric STRAUMANN.

Les actions discrètes, ce sont les études environnementales qui sont actuellement menées sur ce territoire par la Communauté de communes, les études faune-flore quatre saisons, que vous connaissez, qui ont commencé en septembre dernier. En septembre qui vient, nous aurons l'état des lieux environnemental du futur parc d'activité EcoRhena pour savoir comment on pourra distribuer sur ce territoire les parcelles destinées à l'industrie, à la voirie, et les zones à protéger, les forêts à conserver. Cela prend nécessairement du temps.

Un des avantages du nomadisme du corps préfectoral, c'est de connaître différentes parties de la France. Je vous ai emmenée, Mme la Présidente, le 21 mars 2018, dans l'Ain, autour de la centrale nucléaire du Bugey. Il y a quarante ans, quand cette centrale nucléaire est arrivée, les élus de ce territoire ont pensé qu'il fallait d'ores et déjà préparer l'après-centrale nucléaire. Ils ont donc créé une zone économique qui, actuellement, réunit sur 900 hectares des entreprises qui emploient 6 000 personnes. Les recettes fiscales de ce territoire sont maintenant supérieures à celles qu'il touche d'une centrale nucléaire à quatre tranches. Rappelez-vous ce qu'ils nous ont dit. Cela prend du temps. La première entreprise n'est arrivée que huit ans après le début. Donc je considère que dans les deux ans que nous avons travaillés depuis qu'on a pris le sujet à bras le corps ici, on a déjà fait beaucoup de chemin et on s'est donné des chances que la première entreprise n'attende pas huit ans pour venir. On a bon espoir, notamment en s'appuyant sur le tissu industriel local, parce que c'est un atout qu'on a ici de pouvoir faire venir des entreprises dans un délai beaucoup plus rapproché.

J'ai, dans mon intervention, rappelé quelques actions de soutien fort. Les études sur le train Colmar-Fribourg, il y a encore deux ans, on n'y voyait pas clair. Là, on va quand même franchir une étape supplémentaire. Notre difficulté actuelle – c'est une difficulté administrative du côté allemand –, ce sont les étapes supplémentaires pour préciser le tracé, les conditions d'exploitation de cette future ligne ferroviaire. Moi aussi, je suis impatient. J'ai toujours l'impression d'être celui qui veut tirer sur le brin de l'herbe pour le faire pousser plus vite. Mais si on tire trop fort, ça casse. Il faut donc savoir doser son effort et prendre en compte tout l'environnement pour avancer à un rythme soutenu, mais en n'oubliant pas tous les obstacles qui pourraient se dresser par la suite.

Vous avez évoqué le fonds d'amorçage de 10 M€, reprenant les termes d'une lettre du Président HUG au Ministre M. LECORNU. J'ai eu l'occasion, avant-hier, d'aller à Fessenheim lors d'une inauguration pour répondre publiquement à Gérard HUG. Ce que je peux dire, c'est que sur ces 10 M€, nous avons identifié dix-neuf projets qui pourraient en bénéficier. Nous – quand je dis « nous », c'est l'État, c'est un fonds d'amorçage de l'État – avons attribué plus de 1 M€ de subventions en prenant en charge à hauteur de 80 % les études environnementales que la Communauté de communes avait engagées et dont j'ai parlé tout à l'heure, en lui accordant aussi une aide de 1 M€ pour son réseau de piste cyclable. Par ailleurs, la Communauté de communes touchera 200 000 € sur la dotation de soutien à l'investissement local contingent Fessenheim, en plus de vos deux collègues, pour les débuts de l'aménagement de l'île du Rhin. Nous avons une subvention demandée par le port de Colmar Neuf-Brisach, pour l'aménager, l'améliorer. Il y a une instruction qui doit être complétée, pour vérifier que cela ne contrevient pas à certaines réglementations

européennes. Mais dans la plupart de ces projets, si cela n'avance pas, c'est aussi parce qu'on n'a pas encore reçu les délibérations des collectivités locales pour demander ces subventions. Je ne peux que m'engager. Je m'en suis ouvert de façon très libre avec le Président HUG, avec lequel on entretient un dialogue franc, qui est parfois difficile, parfois un peu anguleux, mais en tout cas constructif, animés ensemble par le même souci de l'intérêt général. Mais concernant cet argent, il faut déjà qu'on ait des projets. C'est normal qu'au début, on en soit surtout à des phases d'étude. C'est vrai que c'est agaçant quand, dans tous les projets, on nous dit : « Il faut déjà faire une étude. » Quand c'est une, on est déjà heureux parce que, généralement, c'est trois. Si les services m'entendent, ils savent que je les critique souvent sur ce point. Donc l'engagement de l'État est là, mais il faut qu'il y ait des projets. Ces projets ne peuvent trouver une réalisation qu'après avoir un peu réfléchi à ce qu'on va faire de façon globale. On ne va pas se précipiter pour mettre une entreprise en plein milieu d'une zone économique alors qu'elle viendrait contrecarrer la cohérence de l'aménagement ultérieur.

Vous avez parlé du FNGIR. Je tiens à compléter et à rectifier un peu ce que vous avez dit, M. le Député. D'une part, les recettes de l'interco sont garanties jusqu'en 2023 inclus. Ensuite, ce n'est pas la disparition pure et simple. C'est un mécanisme de sifflet, de décroissance en sifflet d'environ 10 % par an pendant sept ans. Donc cela laisse à la communauté de communes, qui a bénéficié d'une fiscalité assez abondante pendant de nombreuses années, la possibilité, la durée pour s'adapter, certes dans des conditions qui ne sont pas faciles. Vous savez aussi, comme parlementaire, que le FNGIR, le fonds national de garantie – je ne sais plus très bien ce que veulent dire le I et le R –, est un mécanisme de péréquation fiscale nationale. Il est national. C'est-à-dire que, quand on touche à une règle pour une commune, si on veut diminuer la contribution de la Commune de Fessenheim de 2,9 M€ à ce fonds, il faudra bien le prendre quelque part ailleurs. Donc c'est tout un équilibre assez complexe, qui doit être regardé de façon globale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ministre, Mme GOURAULT, avec le Ministre de l'action et des comptes publics, avaient tout un programme de réunions cette semaine avec les associations d'élus, et que le Président HUG a été reçu hier à Paris pour voir dans quelles conditions la fiscalité locale pourra – c'est le sujet auquel vous faisiez allusion – évoluer dans les prochaines années. Je comprends que cela soit une préoccupation. C'en est aussi une pour moi. Mais il n'y a pas nécessité d'y apporter une réponse dans la semaine qui vient puisque les ressources sont garanties pour l'interco du Pays Rhin-Brisach jusqu'en 2023. Néanmoins, je sais que c'est un enjeu important pour cette intercommunalité.

Vous avez parlé de l'emploi, M. le Vice-président HABIG. Je me réjouis des bons résultats sur Ensisheim, qui est quand même assez favorisée par la géographie. J'en suis heureux pour vous. C'est vrai, je faisais le point récemment avec le Directeur départemental des finances publiques, avec Pôle emploi : le sujet, maintenant, c'est plus la difficulté pour les entreprises à trouver de la main-d'œuvre. Dans les secteurs de Colmar et de Saint-Louis, le taux de chômage est autour de 6,5 %, et une grande partie des demandeurs d'emploi sont dans des situations d'absence de qualification, et parfois même d'absence de savoir-vivre en entreprise et dans un cadre collectif, ce qui rend la situation assez tendue. Je crois que pour vous, le Conseil départemental, qui est très attentif à la cohésion sociale, c'est quand même une grande préoccupation de voir une part significative de la population, de l'ordre de 6 %, qui se trouve à l'écart de l'emploi faute d'être, pour un bon nombre d'entre eux, malgré tous les programmes de formation qui leur sont destinés, capables d'entrer ou de retrouver un processus d'employabilité. Je ne dis pas que le chômage a disparu. Je ne veux pas parler trop vite. Mais on constate qu'il y a des préoccupations qui sont parfois opposées selon les entreprises et les secteurs géographiques.

A propos du défrichement, M. HABIG, ce n'est pas pour vous embêter. C'est la loi, qui vise à préserver la forêt, et qui prévoit que, quand on défriche, il faut apporter une compensation, dans une proportion de un à cinq. En Alsace, il y a quelques années, ce coefficient a été fixé à deux. C'est-à-

dire que, soit on doit replanter une surface du double de celle qu'on a défrichée, soit on verse une contribution qui est assise sur la surface et qui représente à la fois le coût de la terre et le coût du reboisement, qui est de deux. Mais il n'y a pas de règle particulière à tel ou tel dossier. Je ne pense pas, en tout cas je l'ai évoqué avec mes équipes... Je suis attaché à ce qu'à la fois il y ait un principe d'égalité (à deux dossiers équivalents, on apporte la même réponse), mais que quand il y a des situations particulières, on soit attentifs. L'administration et la décision de l'État, ce n'est pas le coup de tampon automatique. Non, cela, c'est fini. C'était à la Poste dans les années 1960, mais c'est fini. C'est l'appréciation individuelle de chaque dossier. Je n'ai pas entendu dire qu'on ait appliqué une solution différente à tel ou tel dossier. En tout cas, je récuse le terme de « peine » que vous avez employé. Ce n'est pas une peine. C'est une contribution à l'intérêt général pour veiller à ce qu'il reste de la forêt, notamment en plaine. En montagne, la forêt a tendance à gagner insensiblement sur les pâturages. C'est pour cela que le coefficient est différent en montagne et en plaine. En montagne, il est de un ; en plaine, il est de deux. Voilà ce que je peux répondre, de façon un peu rapide.

Michel HABIG

(Hors micro.) On aura encore l'occasion d'en reparler.

M. le Préfet

On pourra en reparler si vous le souhaitez.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Il y a encore beaucoup de questions. Notre collègue Vice-président, Alain GRAPPE, Président de la Commission des routes.

Alain GRAPPE

M. le Préfet, j'ai deux questions, la première en tant que conseiller départemental du canton de Guebwiller et Président du syndicat mixte de la Lauch supérieure. Où en sommes-nous sur le financement et la programmation des travaux de la Lauch, principal réservoir d'eau potable pour le Florival, entre autres, mais aussi besoin de plus en plus prégnant compte tenu du développement de l'industrie agroalimentaire sur le secteur, en particulier Sojinal ? Ma deuxième question, je la pose tout de suite. Concernant la loi sur la mobilité, qui nous permet d'augmenter la vitesse de 10 km/h sur les routes départementales, je voulais savoir quel était l'avis du Préfet sur le sujet, notamment parce que cela passera en Commission départementale de sécurité routière – puisque c'est ce que prévoit la loi.

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Merci. Sur le barrage de la Lauch, vous connaissez particulièrement bien le dossier, pour être élu de ce canton. C'est le dernier barrage qui reste propriété de l'État. Une convention avait été conclue il y a une vingtaine d'années pour prévoir ce qu'on transfère au Département. Pour des raisons que je ne me rappelle pas ici, ces travaux ont été retardés et on s'est aperçu ensuite qu'il fallait faire des travaux plus importants, notamment pour des règles sismiques. C'est la raison pour laquelle ce barrage ne peut pas être rempli complètement, mais seulement aux deux tiers, parce que la digue ne supporterait pas un remplissage complet. Le Département a souhaité acquérir la pleine propriété de ce barrage. Compte tenu du renchérissement des coûts des travaux, il a fallu trouver des financements complémentaires. Et j'ai plaisir à dire que toute l'énergie et l'imagination des services de l'État et la volonté du Département ont permis de dresser le plan de financement d'environ 6 M€. Il y en a 3 M€ qui seront pris en charge par l'État. On est allé chercher dans différentes Directions du ministère, en plaidant qu'à la fois c'était de la prévention des risques, mais aussi de l'alimentation en eau pour la plaine. Il n'était pas facile de naviguer sur ces deux courants un peu contraires. On a utilisé un fonds spécial, qu'on appelle le fonds Barnier, qui est destiné à ce genre de travaux. L'Agence de l'eau a été sollicitée pour 1 M€. Je crois que votre Assemblée doit délibérer bientôt pour apporter le complément de 35 %, auquel le Département s'était engagé il y a quelques années. Mais si la proportion est restée la même, le montant a légèrement augmenté. Voilà ce que je peux dire. En tout cas, je me réjouis, et je crois que c'est vraiment une occasion qu'il faut saisir, que tous ces financements aient pu être identifiés et réunis maintenant pour réaliser les travaux et, comme vous l'avez dit, assurer à la fois la sécurité de l'approvisionnement en eau dans toute la vallée de Guebwiller, et notamment de son industrie agroalimentaire qui, d'après ce que j'ai compris, a besoin d'une eau toujours identique. C'est la raison pour laquelle ce barrage est particulièrement important.

En ce qui concerne la réduction, enfin la vitesse limitée sur les routes départementales, je ne vais pas refaire toute l'histoire des 80 km/h, même si j'ai trouvé qu'ici, dans le département du Haut-Rhin, la contestation a été plus discrète qu'on a pu l'entendre ailleurs. En tout cas, la loi sur les mobilités, qui est encore en cours de discussion au Parlement (le texte dont il a été fait état n'est pas une version définitive), donne logiquement à l'autorité publique responsable de la police du domaine le pouvoir de décider de la vitesse maximale sur son domaine. C'est-à-dire que les routes départementales, qui constituent la quasi-totalité des routes de rase campagne, reviendront à une décision de la Présidente du Conseil départemental. Vous l'avez dit : c'est après avis d'une Commission départementale de sécurité routière. Je verrai bien. Ce que la loi dispose dans sa version actuelle, c'est après étude d'accidentalité. Mais je crois qu'on pourra se rejoindre sur le bon sens. Je trouve par exemple qu'une distinction entre les routes de montagne et les routes de plaine me paraît assez intéressante. Mais je ne veux pas fermer ce débat. Je suis ouvert à toute proposition, sachant que la décision reviendra à la Présidente du Conseil départemental.

Mme la Présidente

À ce sujet, M. le Préfet, nous avons lancé, par l'intermédiaire des Conseillers départementaux, une concertation auprès des maires pour voir quelles sont les routes qu'éventuellement on pourrait ramener à 90 km/h sans poser de gros problèmes de sécurité. Une fois que cette concertation aura été faite, avec les services de gendarmerie aussi, on se tournera vers vous et on prendra la décision finale, M. le Vice-président Pierre BIHL, a demandé la parole.

Pierre BIHL

M. le Préfet, je voudrais revenir sur la réduction des services publics sur nos territoires. J'ai appris récemment que, sur notre canton de Sainte-Marie-aux-Mines, les deux centres d'impôts, celui de Sainte-Marie-aux-Mines et celui de Ribeauvillé, allaient ou risquaient d'être fermés. Vous nous avez rappelé qu'il y aurait en contrepartie la création de maisons France services, mais uniquement dans trois ans. Je vous avoue que les élus du territoire et une partie de notre population sont quand même inquiets et s'interroge, parce qu'il y a cette fracture numérique, il y a les déplacements. Les gens qui habitent dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines ne vont pas forcément vouloir venir sur Ribeauvillé par exemple ou sur Kaysersberg. Est-ce que vous pourriez nous apporter quelques informations complémentaires sur la création de ces maisons France services, et surtout sur le décalage qu'il risque d'y avoir entre la fermeture des centres et des services d'impôts qu'on connaît aujourd'hui et la mise en route de ces nouvelles maisons.

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Le souci, la volonté, c'est d'apporter une réponse de proximité. Que les citoyens parfois un peu en difficulté devant les procédures numériques puissent continuer à recevoir un accompagnement personnalisé. C'est la raison pour laquelle, s'agissant des finances publiques – mais le Directeur départemental des finances publiques vous l'expliquerait mieux que moi –, il a prévu, il a proposé puisque c'est soumis à concertation, de passer le nombre de points de contact de dix-neuf à trente. C'est vrai qu'il y a certaines trésoreries qui seront fermées. Y avait-il beaucoup de personnes venant les fréquenter, poser des questions ? Je n'en suis pas certain. Lui-même en doute. En tout cas, nous avons déjà, sur le territoire, ce qu'on appelle les maisons de services au public. Dans votre canton, je vois au-moins celle de Riquewihr. Il y en a peut-être d'autres. Je ne crois pas. Vous avez cité trois ans. Trois ans, c'est l'objectif final. Mais rien n'interdit d'aller plus vite. En tout cas, j'ai l'intention dans les prochaines semaines et les prochains mois – je ne sais pas si on pourra le faire avant l'été – de me tourner vers les élus pour définir avec vous les meilleurs lieux d'implantation. Je pense que nos concitoyens ne savent pas toujours – c'est un euphémisme – qui fait quoi (État, collectivité locale, Sécurité sociale, EDF, bailleur, etc.). Si on pouvait leur offrir un point unique dans lequel ils reçoivent du conseil pour leur débrouiller leurs problèmes administratifs ou financiers, ou de règlement de factures, on aurait fait un excellent travail. Il me semble que, dans de nombreux cas, ce point naturel est une mairie. C'est vraiment le lieu où les Français vont le plus spontanément, le plus naturellement, quand ils ont besoin d'un contact avec un service public. Vous savez, ce fameux « ils » au pluriel, ces forces impersonnelles et malfaisantes qui nous dirigent : « Ils ont décidé que... » On ne sait jamais très bien qui c'est. Mais c'est souvent vers le maire qu'on se tourne. Moi, je suis prêt à orienter les financements d'État vers les communes, pour aménager un peu comme on a fait pour les maisons de services au public sur la base de bureaux de poste, mais qui ne sont pas toujours dans des implantations idéales, pour à la fois déterminer les communes où ce serait le plus pertinent, et dans les communes en tenant compte de l'immobilier qui existe et des besoins de la population.

Pierre BIHL

(Hors micro.) Et des effectifs.

M. le Préfet

Et des effectifs. Pour en venir plus précisément au canton de Sainte-Marie-aux-Mines, je trouve que la géographie devrait nous permettre d'en ouvrir deux. C'est vrai qu'entre la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines et toute la région de Ribeauvillé, Bergheim et Kaysersberg... Vous en voulez trois ? Vous devenez gourmand. Mais oui, il faut tenir compte de la réalité, il faut tenir compte de la géographie, pour offrir vraiment à nos concitoyens... Je crois que c'est vraiment une réponse sur laquelle nous sommes attendus, tous, que vous soyez maire, conseiller départemental ou, moi, État. Pour la population, c'est le même défi. C'est arriver à trouver une personne qui vous écoute, qui vous comprend et qui vous débrouille votre problème. Alors que quand on est face à un ordinateur, si on n'entre pas dans les bonnes cases, de toute façon, c'est bloqué et on n'a plus qu'à appeler ses petits-enfants pour essayer de se débrouiller. Donc je suis tout à fait ouvert. Je ne peux pas vous dire exactement dans quelles conditions encore on le fera. Mais en tout cas c'est bien dans cette direction-là qu'il faut s'orienter.

Mme la Présidente

Merci. Mme Bernadette GROFF, Mme la Vice-présidente.

Bernadette GROFF

Merci, Mme la Présidente. Merci, M. le Préfet. Vous en avez parlé, M. le Préfet, plus de quarante tués sur nos routes, malheureusement, haut-rhinoises. Donc je voulais vous poser la question : est-il possible de renforcer les contrôles et être plus offensif afin de réduire davantage les dépassements des fameux poids-lourds sur les autoroutes qui sont une grande dangerosité ? Et ces dépassements intempestifs sont vraiment le quotidien de nos concitoyens. Merci, M. le Préfet.

M. le Préfet

Je parle encore pour les dix-huit mois qui me restent, non comme Préfet du Haut-Rhin, mais qui restent à l'État comme propriétaire et gestionnaire des autoroutes, puisque dans dix-huit mois, c'est la Collectivité européenne d'Alsace qui prendra la suite. Vous avez raison de dire que les dépassements des poids-lourds sont, sur autoroutes, la cause principale d'accidents, notamment par les coups d'accordéon qu'ils impliquent, et aussi les divagations de poids-lourds sur autoroute, qui ne sont pas toujours bien rectilignes sur leur file – et on sait hélas pourquoi. C'est la raison pour laquelle je m'étais exprimé, je crois à la mi-octobre l'année dernière, pour dire que je réfléchissais à une limitation de la vitesse sur l'autoroute, sur l'axe nord-sud alsacien. Quand la vitesse est moins élevée, les occasions de dépassement sont moins nécessaires. Donc on peut espérer une diminution du nombre d'accidents. Donc j'ai demandé aux services d'établir une cartographie très précise des accidents. Il ressort que c'est bien le tronçon entre Colmar Sud et la Croix de la Hardt qui est le plus problématique, avec une concentration des accidents sur les quelques kilomètres au sud de Colmar, jusqu'à Sainte-Croix-en-Plaine ou Niederhergheim. C'est là-dessus qu'il faut agir. La quasi-totalité des parlementaires m'a écrit une lettre commune, me demandant une réunion sur le sujet. Je n'ai pas pu la tenir immédiatement, parce que je voulais d'abord des éléments objectifs. Donc je les réunirai bientôt et je vous associerai, Mme la Présidente du Conseil départemental, parce que ce domaine sera bientôt le vôtre, pour voir quelles mesures prendre. Il y a d'abord les mesures de contrôle, qui ont été renforcées (on utilise aussi l'hélicoptère) sur l'autoroute. On pourrait aussi peut-être améliorer des mesures d'information et de prévention. Il y a cette modification éventuelle de la vitesse sur

autoroute, alors que l'idéal, je pense, serait de moduler la vitesse selon les plages horaires. Il y a certaines plages de la journée où la limitation de la vitesse à 110 sur l'autoroute entre Colmar et Mulhouse serait tout à fait appropriée et ne ralentirait pas grand-chose, parce qu'on est déjà assez gêné pour rouler plus vite. Mais imposer à 110 la vitesse sur cette autoroute la nuit, par exemple, ne me semble pas raisonnable et disproportionné. Je voulais proposer cela. Et puis on m'a expliqué que, dans le code de la route, ce n'est pas possible. Autant il peut y avoir le panneau interdiction pour les poids-lourds de dépasser sur l'autoroute de 6 h à 22 h, ce qui est déjà une bonne mesure, pas toujours bien respectée mais c'est déjà un point positif, autant la vitesse différenciée selon les heures n'est pas possible, sauf si on installe des panneaux variables, ce qui coûte un petit peu – un petit peu beaucoup, même. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas le mettre en place tout de suite, mais en associant la future Collectivité européenne d'Alsace, cela vous fait tout un programme d'investissement déjà pour les années qui viennent – je plaisante. En tout cas, c'est un souci partagé avec la Présidente. On l'a évoqué souvent. Je vous remercie de votre question et de votre attention sur ce sujet, qui est aussi une préoccupation pour moi.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, j'avais deux questions. Pour l'une, vous avez déjà apporté la réponse. Cela concerne la police de proximité, notamment sur Bouxwiller. Ma deuxième question concerne le logement. Vous le savez bien : tout à l'heure, vous avez parlé de l'emploi, de l'employabilité de la personne : c'est la formation bien sûr, c'est la mobilité, mais c'est aussi le logement. Je voudrais revenir sur Initiative copro. Il y a un moyen national, on le sait. C'est Initiative copro au niveau national. Il y a Initiative copro au niveau régional. Est-ce qu'on peut imaginer une initiative copro départementale, portée par la Préfecture, par exemple, et le Département, à titre volontariste ? Parce qu'aujourd'hui, certes, les grandes copropriétés, c'est un problème énorme, parce que cela tire le territoire vers le bas. Mais c'est aussi les petites copropriétés qui ne sont pas immatriculées, souvent. Des fois, le syndic est bénévole. Souvent, les syndicats ne sont pas structurés. Est-ce qu'on peut imaginer une Initiative copro départementale pour pouvoir prévenir toutes ces problématiques, qui sont souvent à la fois sociales et juridiques ? Nous, au niveau du Département, on est investi d'une manière volontariste. Cela fait le deuxième POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) qu'on met en place. Mais j'aurais bien aimé qu'on aille encore plus loin, parce que le problème est un vrai sujet qui concerne tout le département.

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Vous avez raison, Madame, de citer le programme Initiative copropriétés lancé par M. DENORMANDIE quand il est venu à Mulhouse, je crois que c'était le 13 novembre 2018, et qui a identifié sur une liste nationale le quartier des Côtéaux comme comportant cinq copropriétés qui sont en grande difficulté. J'ai commencé, à la suite d'un examen très exhaustif (nous étions plusieurs

ici présents lors de cette réunion récemment à Mulhouse), à examiner la situation de chaque copropriété de façon individualisée. Et on peut avoir des inquiétudes pour certaines d'entre elles, quand on sait par exemple que le déficit de la copropriété représente une année et demie de charges. C'est-à-dire que le syndic ne trouve même plus une entreprise qui accepte de venir changer une ampoule dans les parties communes, puisque l'entreprise sait qu'elle ne sera pas payée. Donc il y a quelques copropriétés qui sont en grande difficulté et pour lesquelles l'État est prêt à apporter des aides, notamment par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, très significatives pour, si c'est possible, les remettre sur les rails de la viabilité financière normale. C'est une action qui entre dans un cadre bien connu.

Vous souhaiteriez, si je comprends bien, étendre ce programme à de plus petites copropriétés, qui peuvent elles aussi être en difficulté. Je veux bien étudier cette question, mais je ne voudrais pas m'engager auprès de vous avant d'avoir vérifié que l'État est capable d'y apporter des moyens financiers. Quand l'État dit « je vous accompagne », c'est bien. « Je vous accompagne » veut dire qu'on travaille ensemble, qu'on fait éventuellement des études ensemble. Mais après, quand il faut faire les travaux... Je ne veux m'engager que si je suis sûr que l'État sera aussi au rendez-vous, que les mécanismes règlementaires et budgétaires le permettent. Donc je suis d'accord pour étudier cette question. Je sais bien que c'est un enjeu important, à Mulhouse notamment, mais pas seulement.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. Mme HELDERLÉ.

Émilie HELDERLÉ

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, le col du Bonhomme et la traversée de cette commune sont devenus dangereux, difficilement supportables du fait de la circulation quotidienne de poids-lourds sur la RD 415 pour éviter le paiement du tunnel Maurice Lemaire. Le col du Bonhomme est traversé aujourd'hui, selon les sources, par plus ou moins 1 000 poids-lourds, alors que moins de 600 le franchissaient avant la fermeture du tunnel. Les nuisances liées au bruit, à la pollution et à la sécurité sur cette route perturbent au quotidien la vie et la santé des habitants de la vallée de Kaysersberg. Quelles sont les mesures concrètes qui permettront de réduire rapidement, voire de supprimer, le trafic poids-lourds sur cet axe ?

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

Je sais la situation de la commune... Je ne sais pas si on dit de Le Bonhomme ou du Bonhomme ?

Mme la Présidente

Du Bonhomme.

M. le Préfet

... du Bonhomme – c'est quand même plus français – et de toute la vallée, jusqu'à Kaysersberg, par le trafic significatif des poids-lourds. Malheureusement, je n'ai à vous proposer dans l'immédiat qu'un renforcement des contrôles. Vous savez peut-être qu'il y a tout un plan de circulation dans les cols vosgiens qui avait été préparé il y a quelques années – il y a au moins trois ans – pour répartir la circulation des poids-lourds et les orienter sur le tunnel au centre des Vosges ou bien sur les deux autoroutes au nord et au sud – sur l'A4 et sur l'A36. Ce projet a échoué parce que la vision vosgienne et la vision haut-rhinoise des poids-lourds n'est pas la même. Dans le Haut-Rhin, un camion, c'est plutôt une nuisance – vos propos l'illustrent bien. Dans les Vosges, c'est une opportunité de développement. Chacun sa poésie. Mais en tout cas, la solution viendra de l'ouverture de la déviation de Châtenois en 2023. C'est long pour ceux qui habitent le Bonhomme. Les travaux vont commencer cet été. L'objectif, c'est d'orienter la circulation des poids-lourds sur cette route actuellement nationale, qui deviendra alsacienne, et d'orienter les camions vers le tunnel. La circulation est déjà règlementée. Elle n'est pas toujours respectée. J'ai donné des instructions aux forces de sécurité, à la gendarmerie, à la DREAL aussi qui effectue le contrôle du transport des marchandises, d'effectuer davantage de contrôles, comme on le fait aussi – je le dis ici pour les élus de la vallée de Saint-Amarin – au col de Bussang, où ces contrôles ne sont finalement pas aussi fructueux que cela. On ne trouve pas tellement de contrevenants. Mais rien que le fait que l'on sache qu'ils existent a certainement un effet dissuasif. En tout cas, je vous dis ma détermination pour que ces contrôles soient menés. Mais je n'ai pas personnellement de solution pour éviter que les GPS des camions les orientent vers des routes qui leur sont interdites. On en trouve parfois, M. BIHL, je crois, au-dessus de Ribeauvillé, qui essaient de monter par Aubure. Ce n'est pas franchement la meilleure route. À titre personnel, Mme la Présidente, je m'inquiète toujours de ces quelques petits tronçons de routes pavées, dans certains virages en épingle à cheveux, au-dessus de Ribeauvillé ou dans la montée au Grand Ballon, qui, comme conducteur de deux-roues, me semblent tout à fait dangereuses. Je conçois que cela permet certainement de bien stabiliser la chaussée, mais peut-être de meilleurs avertissements au-delà du simple signal virage dangereux seraient appropriés. C'est ma petite séquence sécurité routière.

Mme la Présidente

C'est bien noté, M. le Préfet. J'ai encore deux demandes de parole : Mme Marie-France VALLAT et ensuite Mme Monique MARTIN. Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Merci, M. le Préfet pour votre présentation de ce jour. Vous ne vous étonnerez pas que j'aie une question sur un sujet brûlant dans notre canton de Wittenheim, qui concerne StocaMine. Je crois que tous les experts sont d'accord pour dire que la pollution est inéluctable. On ne sait pas quand, on ne sait pas à quel niveau. Je crois que, de toute façon, les prévisions sont difficiles à faire, quelles que soient les qualités des experts qui sont mandatés pour cela. Lors de la présentation de l'étude du BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) à la salle Grassegert (WITTELSHEIM) le 8 avril dernier, vous avez indiqué la réalisation d'une étude complémentaire technique et financière pour le déstockage partiel en même temps que le confinement serait mené sur le bloc 15. J'aurais voulu savoir où en est cette réalisation d'étude et s'il est possible d'avoir un calendrier de réalisation de cette étude pour savoir si, effectivement, un déstockage partiel est envisagé – et ceci, bien sûr, avant la fin des trente ans qui concernaient la concession qui avait été donnée.

J'enchaîne peut-être sur la deuxième question. C'est peut-être plus facile comme cela. La deuxième question concerne la situation des bailleurs sociaux. La fusion de HAA et de PHC conduit à un bailleur départemental fort de 16 00 logements. C'est donc un très gros bailleur. Le bailleur départemental ainsi constitué est peu présent dans la ville de Mulhouse, qui est la ville avec la population la plus élevée, et qui pourtant cumule des difficultés très importantes. Je souhaiterais savoir comment vous envisagez que l'équilibre territorial et l'équité de traitement puissent se traduire dans le cadre de la création d'une société de coordination (SAC) qui est en cours d'étude et en cours de préfiguration. Je souhaiterais que l'on soit simplement attentif à ce que cet équilibre soit maintenu pour que le Département du Haut-Rhin ait une politique globale, qui soit équitable pour l'ensemble du département.

C'était quelque chose auquel je n'avais pas pensé précédemment, mais c'est la question du défrichement et de la compensation des défrichements. C'est une question que j'avais déjà posée en Commission. Je sais bien que ce n'est pas forcément évident, mais aujourd'hui on sait aussi que les épisodes de sécheresse fragilisent d'autant plus un certain nombre de forêts, ainsi que tout ce qui est champignons et difficultés. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'envisager – je ne sais pas quel est le dispositif qu'il faudrait mobiliser (peut-être les parlementaires) – des compensations pour améliorer la qualité de certaines forêts qui sont vraiment dans des conditions très difficiles – qui pourraient être également considérées comme des compensations possibles ? Je crois que ce serait extrêmement intéressant. On a des difficultés chez nous, sur la forêt de Nonnenbruch, une très grosse forêt, mais qui est extrêmement fragile, à cause des champignons, de la sécheresse. À terme, on s'interroge sur la pérennité de cette forêt. Donc, compenser par ce biais-là, en apportant je ne sais quel type de solutions techniques, pourrait être en tout cas une façon de participer à cette compensation, plutôt qu'une compensation par reboisement.

Merci, M. le Préfet.

Mme la Présidente

M. le Préfet.

M. le Préfet

StocaMine est un sujet – on peut le dire – sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Cela n'empêche pas le dialogue et le respect de l'opinion d'autrui. Et même, par formation professionnelle, je suis toujours intéressé d'essayer de comprendre l'opinion d'autrui et de voir à partir de quel point nous divergeons. L'analyse de l'État, que j'ai traduite dans un arrêté préfectoral du 23 mars 2017, qui vient d'ailleurs d'être confirmé par le tribunal administratif, a été celle d'une balance des risques. Certes, je partage votre opinion que le risque de pollution de la nappe phréatique dans un horizon très lointain est d'abord difficile à estimer et, d'autre part, on ne peut pas affirmer qu'il est nul. Vous l'estimez important. D'après les études que j'ai lues, j'ai compris qu'il était plutôt très minime. Mais en tout cas, nous avons à cœur de protéger cette nappe phréatique d'Alsace. Je crois que nous nous rejoignons là-dessus.

J'ajoute d'autres risques, qui sont ceux de la manutention, du reconditionnement, du transport des déchets que l'on extrairait et de leur entreposage. Sommes-nous sûrs que les mines allemandes accepteront indéfiniment d'accueillir nos déchets, surtout quand on fait du tambour ici pour expliquer qu'on n'en veut surtout pas chez nous et que c'est très dangereux ? Ils vont peut-être un jour refuser. Il y a aussi la question des risques pour les mineurs qui travaillent au fond. J'ai été assez frappé

d'apprendre que le turn-over des salariés de la société allemande qui emploie surtout des mineurs polonais, SaarMontan, n'est même pas d'un an. Cela veut dire que c'est déjà très difficile.

Néanmoins, à la suite de la demande de nombre d'élus du Département, dont Mme la Présidente, vous étiez vous-même, Madame, représentant le Maire de Wittenheim, à une réunion au ministère avec le Ministre d'État, réunion à laquelle j'ai été associée, pour entendre votre demande. Le Ministre a décidé de compléter les mesures qui étaient déjà prises, c'est-à-dire le confinement du bloc qui a été incendié, sur lequel tout le monde est d'accord pour dire qu'on ne pourra jamais sortir les 40 000 m³ de gravats mélangés à du déchet, dans des galeries qui sont d'ailleurs en partie effondrées. On continue à entreprendre les opérations de confinement, c'est-à-dire à mettre des bouchons étanches selon les meilleures techniques possibles pour empêcher ensuite tout contact de ces déchets avec de l'eau de la nappe et de la saumure qui remonteraient dans X centaines d'années. Le Ministre a donc décidé d'y ajouter une étude pour vérifier dans quelles conditions on pourrait extraire, dans la faible durée qui nous reste, des déchets des autres blocs. C'est cette étude, enfin, c'est ce principe qui a été présenté à la réunion publique du 8 avril. Les appels d'offre sont en cours. L'entreprise doit être choisie, je crois, bientôt, et l'objectif est d'avoir les résultats de cette étude au printemps 2020, dans un an, pour pouvoir dire à ce moment-là : dans quelles conditions, est-ce que c'est raisonnable, est-ce qu'on se donne les meilleures chances de pouvoir extraire une part significative des déchets qui restent ? Je rappelle quand même que les déchets les plus dangereux, ce sont ceux qui sont solubles dans l'eau, c'est-à-dire le mercure, et que nous en avons extrait 95 %. Je crois qu'il faut quand même aussi rappeler cela. Les déchets qui restent, je ne dis pas qu'ils ne sont pas dangereux, mais ce sont ceux qui ne sont pas solubles dans l'eau, ou pour une très petite proportion d'entre eux. L'opération d'extraction complémentaire serait une sécurité supplémentaire. Mais l'essentiel a déjà été fait pour minorer les risques de contamination de la nappe phréatique. Voilà ce que je peux vous dire sur StocaMine.

Sur l'habitat social dans le département, tout ce débat est parti de la loi qu'on appelle Elan du mois de novembre dernier, qui, dans un souci d'efficacité de gestion des organismes HLM, leur demande de fusionner ou de se regrouper avec un organisme chapeau pour mutualiser certains services, avec au moins 12 000 logements. Dans le département, aucun organisme HLM n'atteint ces 12 000 logements. Donc tous sont concernés par cette nécessité de réfléchir. Dans une République décentralisée, ce n'est pas moi qui vais faire les mariages, qui vais décider qui doit s'associer avec qui. Je sais qu'il y a déjà des projets. Le Conseil départemental, qui est l'organisme tuteur de HAA, a déjà un projet. Comme je l'ai écrit à la Présidente du Conseil départemental, à l'ensemble des présidents d'intercommunalités et des présidents d'organismes HLM début février, je ne prendrai aucune décision – puisque si je ne fais pas les mariages, j'ai le pouvoir de les approuver ou de la refuser – avant d'avoir une carte complète sur l'ensemble du département. Je ne veux pas que ce soit la prime à celui qui est allé le plus vite. Mais c'est en ayant une vision complète qu'on peut s'assurer que tous les intérêts de l'ensemble des organismes HLM du département seront bien pris en compte. C'est la raison pour laquelle, depuis trois semaines, j'ai entrepris des consultations bilatérales avec chaque organisme HLM pour qu'il me présente son projet et qu'on examine les différentes possibilités qui s'offrent. Vous citez Mulhouse. Certes, HAA y est moins présent que dans d'autres parties du département. Mais il y a plusieurs organismes de logement social à Mulhouse – je ne les ai pas encore rencontrés –, qui vont venir dans les jours qui viennent me présenter leur projet. En tout cas, je suis attentif à tous ces projets et à tous les intérêts de l'ensemble du département. Beaucoup d'élus m'ont écrit. Pour l'instant, aucune décision n'est prise. On est vraiment dans une phase de consultation. Je ne fais pas de différence entre les différentes villes du département. Je comprends les projets de regroupement qui ont déjà été esquissés. On verra si on arrive à trouver une cohérence d'ensemble sur le département, sachant que certains organismes ont déjà choisi de se regrouper avec des réseaux nationaux. D'autres privilégient un regroupement local et il se dessine plutôt un pôle au

nord du département et un autre au sud du département. On verra si cela ne laisse personne sur le bord du chemin.

Quant à vos compensations forestières, vous m'entraînez dans des précisions et dans des détails que j'ignore. Mais je trouve votre question tout à fait pertinente : qu'on n'ait pas que des objectifs quantitatifs, mais qu'on prenne aussi en compte la qualité du travail de reboisement. Je verrai avec mes équipes si ce n'est pas déjà possible. En tout cas, avec les services, comme vous, on est tous attentifs à ces dangers pour les forêts, notamment sur les résineux. Il y a trente ans, on nous parlait des pluies acides. On n'en parle plus. Apparemment, c'est un phénomène qui s'est atténué ou qui a disparu. Mais il y a toujours d'autres fléaux qui reviennent. Actuellement, ce sont les résineux qui sont atteints par les scolytes qui sèchent sur pied et dont le bois perd très vite une grande partie de sa valeur. Le sujet est bien pris en compte.

Mme la Présidente

Merci, M. le Préfet. La dernière question, c'est Mme Monique MARTIN qui souhaite vous la poser.

Monique MARTIN

Merci, Mme la Présidente. M. le Préfet, nous nous sommes rencontrés en 2017 au niveau du syndicat mixte de montagne de la vallée de Munster concernant un projet de via ferrata, qui avait été initié en 2008, et que nous souhaitions relancer. Donc je souhaitais savoir quelle est la suite qui sera réservée à ce projet.

M. le Préfet

Vous m'aviez en effet invité sur le terrain en juillet 2017, sans doute, pour venir voir cette via ferrata. Malheureusement, on était dans un brouillard épouvantable. Je n'ai rien vu du tout. Mais cela n'a rien à voir avec la solution. C'est vrai que ce projet était ancien, que mon prédécesseur y avait opposé un refus absolu, que vous êtes revenu à la charge, que vous avez de la suite dans les idées, que je vous avais répondu oralement, c'est vrai, que les difficultés au regard de l'environnement et de la fréquentation de la montagne au-dessus du Tanet me semblaient quand même significatives. J'avais compris que vous aviez renoncé à votre projet, mais je vois qu'il ressurgit. Il y a sans doute eu une incompréhension entre nous. Je veux bien qu'on essaie d'objectiver cela par écrit et de voir quels sont les obstacles concrets, précis et quelle solution on peut y trouver.

Monique MARTIN

Il y a de nombreuses études qui ont été effectuées par la suite. En fin de compte, avec mes collègues élus que vous aviez rencontrés, nous sommes toujours en attente d'une réponse de votre part. D'où mon intervention ce jour.

Mme la Présidente

Très bien. Merci, Mme MARTIN. M. le Préfet, un grand merci à vous d'avoir consacré autant de temps et d'avoir répondu à chacun des collègues qui ont souhaité s'exprimer et vous faire part de

leurs préoccupations. Je crois que nous sommes très touchés par le fait que vous ayez pris beaucoup de temps pour nous. J'en profite également pour vous remercier une nouvelle fois pour le grand climat de confiance qui règne entre vous-même, les élus départementaux et nos services. Merci aussi pour ce rapport d'activités des services de l'État, ce beau document dont nous allons prendre connaissance. Nous allons d'ailleurs tout à l'heure également présenter aux élus départementaux le rapport d'activités des services du Département. Merci beaucoup. Je vais vous raccompagner. C'est le Premier vice-président, Rémy WITH, qui va prendre la présidence pour quelques instants.

Applaudissements.

Rémy WITH

Mes chers collègues, nous voilà repartis pour trois heures de réunion, n'est-ce pas ? À moins que vous souhaitiez faire fissa et puis régler cela en trois quarts d'heure.

On va commencer par la première Commission. Mme Lara MILLION, allons-y, la parole est à vous.

Lara MILLION

Merci beaucoup. Donc je vais d'abord vous parler de plusieurs délibérations. La première, c'est la communication sur la gestion de la dette. Il n'y aura pas besoin de voter, parce qu'il s'agit en fait de donner acte de cette gestion de la dette à la Présidente. Je rappelle juste que l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2018 à 347 M€, qu'il était à 495 M€ il y a quatre ans – soit -148 M€ en quatre ans –, et que notre capacité de désendettement aujourd'hui passe de 5 ans à 2,7 ans en 2018, ce qui montre bien une gestion de la dette très intéressante. Je voulais aussi vous dire que la structure de la dette présente, en répartition, 55,3 % en taux fixe et 44,7 % en taux variable. Voilà pour la première délibération.

Rémy WITH

C'est une communication. Nous prenons acte. Merci. Rapport suivant.

Lara MILLION

Merci. La deuxième délibération est une proposition d'admission en non-valeur de taxe d'urbanisme pour un montant de 9 645 €.

Rémy WITH

Très bien. La parole est à Mme ORLANDI pour la lecture de la délibération.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour un montant de 9 645 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 9 645 €, selon l'état joint en annexe.

Rémy WITH

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Adopté Rapport suivant.

Lara MILLION

Merci. Encore une proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Il s'agit de RSA pour un montant de 321 880,22 €. Cela n'affecte pas le budget, parce que nous avons provisionné de toute façon ces admissions en non-valeur. On fait donc là une reprise de provision.

Rémy WITH

Très bien.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 321 880,22 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 321 880,22 €,
- impute cette dépense sur les comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » comme suit : 268 460,82 € sur la nature 6541 et 53 419,40 € sur la nature 6542.

- autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 301 875,28 € (émission d'un titre sur le chapitre 78, nature 7817),
- inscrit une provision complémentaire pour indus RSA d'un montant de 361 316,94 € pour porter la provision 2019 à 615 420,84 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817).

Rémy WITH

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Rapport suivant. Mme MILLION.

Lara MILLION

Il faut adopter le Compte de gestion qui est le compte des réalisations de l'année 2018, mais celui-ci est fait par le payeur départemental, qui est d'ailleurs ici et que je tiens à saluer, ainsi que les bonnes relations de travail et de confiance entre le payeur départemental et la Direction des finances. Le Compte de gestion est évidemment en tous points identique quant à ses totaux au Compte administratif que nous allons, tout à l'heure, voter.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au compte de gestion 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Arrête les comptes de gestion 2018 du payeur départemental retraçant les écritures du budget principal et des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique).
- Constate que le compte administratif 2018 du Département et ceux des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Energie Electrique) sont en parfaite conformité avec les comptes de gestion afférents à l'exercice 2018.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Mme la Présidente de la Commission des finances, je vous redonne la parole.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. Là, il s'agit du Compte administratif. Avant de vous le présenter rapidement, quelques éléments d'introduction.

Quel plaisir, aujourd'hui, d'entendre tous les collègues, les présidents de groupe, sous la houlette, bien sûr, de la Présidente, de rappeler ce bilan d'actions, mais également ce bilan financier du Conseil départemental. Vous l'avez tous rappelé : nous avons, ensemble et en responsabilité, avec l'administration, su diminuer les dépenses de fonctionnement, nous avons su évidemment faire évoluer les recettes de fonctionnement, nous avons su augmenter l'autofinancement comme vous l'avez dit, se désendetter comme cela vient d'être dit tout à l'heure, et surtout utiliser l'argent public sur des investissements opérationnels. Car pour nous, les Alsaciens, la bonne gestion et l'utilisation des deniers publics au service de l'intérêt général sont nos priorités. On connaît tout à fait cela.

Nos dépenses sont faites après, et non avant, avoir réalisé des économies. La prudence, la sincérité budgétaire, doivent toujours nous guider. Nous sommes bien sûr aujourd'hui confiants dans l'avenir et nous pouvons envisager la collectivité européenne d'Alsace avec sérénité. Mais il est de ma responsabilité de vous dire : attention, restons quand même vigilants. Vous l'avez un peu entendu tout à l'heure : nous ne pouvons pas aujourd'hui certifier que nos dépenses de fonctionnement ne vont pas encore augmenter dans les années à venir. Nous parlerons tout à l'heure des dépenses concernant les mineurs non accompagnés. Mais nous avons aussi d'autres dépenses de fonctionnement, que ce soit pour les aînés, que ce soit pour la solidarité, et autres. Nous avons eu une année exceptionnelle – vous le verrez aussi – sur les droits de mutation (110 M€). Cette année, en 2019, nous espérons avoir 90 M€, donc 20 M€ de moins. Donc attention, car, évidemment, le résultat sera différent en 2019.

Il faut bien sûr, lorsqu'on fait de la politique, avoir une vision à long terme – ce que nous avons tous ensemble, avec la Présidente. Nous avons réalisé un programme pluriannuel d'investissement. Nous avons cette vision financière. Mais aujourd'hui nous ne connaissons pas les recettes de demain. Vous le savez : le questionnement sur la taxe foncière est d'actualité. L'IFER et la compensation concernant la fermeture de Fessenheim est une question également d'actualité. Donc attention lorsque je vais vous donner le montant de l'excédent du Compte administratif – je préfère toujours le dire. Ce montant doit évidemment être pris avec prudence. Il s'agit d'une image sur une année. Il faut, lorsqu'on fait de la politique, avoir une gestion et une vision pluriannuelles, et ne pas tout de suite s'engouffrer dans des dépenses multiples et variées sur les années suivantes.

Voilà quand même ce que je voulais vous dire en introduction.

Concernant ce Compte administratif, au sujet des réalisations 2018, vous avez les comparatifs entre 2017 et 2018. Ce qui est très intéressant, c'est qu'en 2017 on avait un autofinancement de 78,4 M€ et qu'en 2018 cet autofinancement est bien de 127,9 M€. Nous allons expliquer tout cela.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses de solidarité représentent 66,2 %, c'est-à-dire une montant de 366,3 M€. Vous avez les autres dépenses par service et par thématique.

Concernant la solidarité, ce qui est intéressant de noter, c'est que vous pouvez remarquer que le montant pour l'insertion est de 103,1 M€. Nous pouvons constater une diminution de l'allocation de RSA, une diminution des foyers allocataires. C'est évidemment aussi l'efficacité et le caractère innovant des dispositifs d'insertion, mais également de la politique du juste droit.

Concernant les autres actions, pour les personnes en situation de handicap, le montant est de 101,9 M€. Le nombre de bénéficiaires de la PCH est de 2 379.

Sur la santé et l'enfance, vous avez aujourd'hui au Compte administratif un montant de 85,8 M€. Le Département a – et les collègues le diront – poursuivi sa politique de reconfiguration de l'offre de placement. Aujourd'hui, il y a 647 places en maison d'enfants et 475 places en famille d'accueil. Mais attention : nous avons toujours une situation très préoccupante concernant les mineurs non accompagnés. Concernant les mineurs non accompagnés, dans le Compte administratif de 2018, c'est un montant de 4,7 M€, alors que dès 2019, dans le pré-CA, c'est-à-dire les évaluations du futur Compte administratif 2019, nous serions plutôt à 7,9 M€, ce qui engendre quand même une réflexion et surtout un financement de cette politique d'État.

Toujours concernant la solidarité, pour les personnes âgées, le montant est de 75,2 M€, avec bien entendu le lancement d'une démarche de concertation pour l'élaboration du nouveau Schéma de l'autonomie – mais bien sûr, les collègues pourront en parler encore plus. Il s'agit bien sûr de l'aide sociale à l'hébergement et de l'APA à domicile et en établissement.

Les actions éducatives représentent 14,6 M€ sur notre budget global, avec bien entendu des dotations aux collèges. En 2018, le Département a décliné le Plan pour la réussite de tous, avec notamment l'engagement des projets prioritaires – on en parlera tout à l'heure, des priorités en investissement.

Concernant les routes, en fonctionnement – parce qu'on parle bien de fonctionnement –, c'est 7,3 M€.

Concernant les ressources humaines, c'est un montant de 95,6 M€. Mais en fait, il faut savoir que c'est plutôt un montant de 102,88 M€ si on ajoute les assistants familiaux qui sont affectés au budget de la solidarité. Il me semblait qu'il était important quand même de le signaler.

J'en profite aussi, parce que nous sommes dans la rubrique des ressources humaines, avec la Présidente, pour saluer encore une fois le travail et l'implication de tous les personnels, sous la direction de Mme TACHON.

Concernant les services départementaux d'incendie et de secours, c'est 23,6 M€ en 2018, avec une augmentation de 0,5 %. Ainsi, nous réaffirmons le soutien financier au service public en charge de la prévention, de la protection ainsi que de la lutte contre les incendies, les accidents et les sinistres.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement. Rapidement, il était quand même important que je vous montre les montants par thématique, mais surtout que je vous explique qu'il y a une diminution de ces dépenses de fonctionnement, parce que nous essayons aussi, et à chaque fois, de rationaliser nos dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, le Compte administratif est en augmentation en recettes de fonctionnement de 42,2 M€. Cela est dû véritablement à une hausse du droit de mutation, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Il s'agit de 110,1 M€, soit une progression de 32,6 M€. Sur la diapo précédente, on mettait en exergue le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 128,03 M€. C'est de ce montant et de cette taxe que nous parlions tout à l'heure. Je rappelle qu'en 2018 nous n'avons pas augmenté le taux de la taxe foncière, que le taux – cela a été dit – est le plus bas du Grand Est et un des plus bas de France. Il est à 13,17 %.

Je viens de vous expliquer les dépenses et recettes. Vous le savez : nous avons été obligés de contractualiser avec l'État. Nous avons décidé, avec la Présidente et avec vous tous, de signer cette contractualisation. La contractualisation, c'est sur la base du Compte administratif de 2017, qui était

de 550 M€. Nous n'avons pas le droit d'augmenter de plus de 1,2 % le montant de cette base de Compte administratif. C'est-à-dire que le plafond est de 556,6 M€. Nos réalisations cette année ont été de 544,5 M€. Donc nous avons complètement respecté nos objectifs. Par contre, j'aimerais quand même soulever ce qu'il y a après. Nous avons le plafond contractualisé pour 2019 de 563,3 M€. Après l'inscription de la DM1, ce que vous allons voir tout à l'heure, nous allons déjà être à un plafond de 566,1 M€ – donc déjà au-deçà. Je vous rappelle que, si nous n'arrivons pas à négocier – parce que nous voulons retraiter certaines dépenses, comme les MNA, parce que les MNA ne sont pas de notre ressort, donc il est normal que ces MNA soient sortis de ces plafonds contractualisés –, nous serions évidemment au-delà de l'obligation de l'État. Mais nous sommes persuadés que l'État sortira certaines dépenses qui ne nous sont pas imputables.

Comme je vous le disais tout à l'heure, la capacité d'autofinancement est en hausse de plus de 63 %. Nous sommes à 127,9 M€. C'est-à-dire que nous pouvons, et nous avons pu en 2018, totalement autofinancer la section d'investissement et nos dépenses d'investissement. C'est d'autant plus exceptionnel que ce montant des dépenses d'investissement était de 108,3 M€ de dépenses opérationnelles, par rapport aux dépenses opérationnelles de 52,2 M€ en 2017. Le Département a donc augmenté son volume d'investissement de 56,1 M€. Une volonté, bien sûr, d'accompagner la relance de l'économie.

Quelques exemples d'opérations d'investissement et surtout quelques mises en lumière, parce que nous sommes toujours à la recherche de partenariats financiers. Vous avez le premier exemple : l'aménagement routier pour le passage des transports exceptionnels. Les communautés de communes financent à hauteur de 80 % ces dépenses d'investissement. C'est comme l'aménagement routier, financé aussi en partie par la Comcom et par la société. Donc nous sommes toujours en recherche de partenariats financiers dans de grands investissements. Toujours dans les exemples de ce que nous avons réalisé en 2018, il y a eu bien sûr les travaux d'aménagement de l'échangeur à Bartenheim, le début des travaux d'aménagement. Je vous rappelle que l'État finance à hauteur de 50 %. Et c'est la maintenance avec les travaux d'enrobés ou sur ouvrage d'art. Encore des exemples, concernant l'aménagement et l'environnement, pour un montant de 12 M€. Je remercie les services d'avoir recherché ces belles photos, à Buschwiller pour les travaux de renaturation. Ensuite, concernant l'enseignement, je rappelle quand même que tout ce qui concerne les travaux des collèges, nous avons un plan pluriannuel d'investissement d'un montant de 160 M€ (150 M€ pour les travaux des collèges et 10 M€ pour le numérique). Là, vous avez déjà les exemples de ces travaux et de la mise en place de ce plan pluriannuel d'investissement : Saint-Amarin, Guebwiller et d'autres. Encore des exemples, pour la culture, jeunesse et sport, pour un montant de 6,3 M€, vous le voyez, avec des financements pour les Dominicains et l'Écomusée. Également, concernant le développement économique, c'est un montant de 3,1 M€, avec bien sûr le très haut débit pour l'Alsace.

Comme je vous le disais tout à l'heure, l'endettement diminue parce que nous avons totalement autofinancés ces investissements opérationnels et aucun emprunt n'a été réalisé en 2018.

Sur les recettes d'investissement, nous avons un montant total de 18,31 M€, ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter le Compte administratif comme suit, avec un excédent, section de fonctionnement et section d'investissement, de 79,5 M€.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le Compte administratif. Je reste évidemment à votre disposition pour toute question. Je n'ai jamais fait aussi court, quand même, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

C'est parfait. C'est l'exemple pour la suite, Mme la Présidente de la Commission des finances. Un grand merci à vous. Le débat est ouvert sur le Compte administratif. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Ce n'est pas le cas. Dans ce cas-là, je passe la présidence au Premier vice-président, puisque je dois quitter la séance pour le vote.

Rémy WITH

N'allez pas trop loin, Madame. Cela va aller rapidement.

Mme la Présidente quitte l'hémicycle.

Rémy WITH

La parole est à Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil départemental prend acte du départ de la Présidente de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote et approuve le rapport relatif au compte administratif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Arrête le compte administratif 2018, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 82 027 451,02 €, dont 79 481 351,14 € pour le budget principal, 1 598 583,62 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 947 516,26 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Energie,
- Approuve les maquettes du compte administratif 2018 jointes à la présente délibération,
- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Rémy WITH

Je mets aux voix. Qui est d'accord pour approuver ? Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. On peut rappeler Mme la Présidente et on passe au rapport suivant qui concerne la décision modificative n°1..

Mme la Présidente reprend sa place.

Mme la Présidente, votre Compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente

Merci. Merci, chers collègues. Merci aussi pour l'immense travail que nous avons fait collectivement, les élus, les services. Et merci à la Commission des finances, à sa Présidente. J'en profite également pour remercier et saluer le travail de M. Dominique WASSONG, notre payeur départemental.

On passe au dernier rapport de la première Commission : la Décision modificative n° 1. Mme MILLION.

Lara MILLION

La Décision modificative 1, comme cela est expliqué, consiste à modifier le Budget, à décider d'avoir de nouvelles dépenses ou de minimiser certaines dépenses, et d'avoir peut-être de nouvelles recettes, ou autres.

Concernant cette Décision modificative n° 1, on va vous montrer la section de fonctionnement. Vous voyez qu'il y a 13,7 M€ de dépenses nouvelles. Nous pouvons bien sûr saluer l'accompagnement du Tour de France. Il y a également des études de faisabilité concernant la régulation des poids-lourds en transit en Alsace. C'est quand même un élément important et c'est pour cela que cette étude de faisabilité est intégrée dans la DM1. Mais surtout, c'est pour cela que je voulais quand même alerter sur le fait que, comme nous avons plus de droit de mutation, nous sommes obligés de financer, par solidarité, les autres départements. C'est pour cela que vous pouvez remarquer qu'il y a un ajustement de fonds de péréquation dans lequel nous contribuons à plus de 10 M€ en 2019. D'où le montant important de ces dépenses nouvelles (plus de 13,7 M€). Nous avons intégré aussi des dépenses minorées de 1,2 M€ concernant l'allocation RSA, cela étant toujours la conséquence de nos politiques d'insertion et de juste droit, chères à Josiane et à Éric – et à tout le monde, d'ailleurs, mais je préférerais quand même le signaler. Le total des dépenses de fonctionnement est de plus de 11,8 M€ concernant ces dépenses nouvelles.

Concernant les recettes complémentaires, nous avons plus de 6,9 M€ de recettes complémentaires dues à l'ajustement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – donc on peut aussi remarquer une évolution de l'économie dans le Haut-Rhin –, et puis des recettes minorées d'un montant de 3,1 M€. C'est surtout l'ajustement des états de compensation, de fonds de solidarité et de la taxe foncière. Ce qui veut dire que nous avons des recettes de 3,7 M€, des recettes complémentaires, grâce à cette Décision modificative 1, et donc un solde de dépenses nouvelles à financer de plus de 8 M€.

Concernant la section d'investissement, il s'agit de plus de 8,6 M€ de dépenses nouvelles. Vous avez la liste devant vos yeux. On peut remarquer des travaux de renforcement et de calibrage sur RD (presque 2 M€), un plus concernant l'aménagement des itinéraires cyclables, l'aménagement de carrefours, la réalisation de murs anti-bruit. Donc vous voyez vraiment des dépenses et des investissements nouveaux concernant l'année 2019 pour un montant de 8,6 M€. Il s'agit aussi de travaux dans les collèges de plus de 1,7 M€. Suite à des remontées et à des demandes, nous avons réellement souhaité faire plus de travaux dans les collèges, à Saint-Amarin, à Guebwiller, à Mulhouse, à Saint-Exupéry, à Volgelsheim. Ce sont des travaux qui n'étaient pas intégrés dans le Budget primitif et que nous souhaitons intégrer aujourd'hui dans la Décision modificative 1.

Sur les dépenses minorées de la section d'investissement, le montant est de 3,1 M€. Par rapport à l'évaluation et la réalisation de ce que nous avons envisagé, nous réactualisons ces montants, pour un montant de 3,1 M€. Ce qui veut dire que nous avons un total de dépenses supplémentaires d'investissement à prononcer à 5,5 M€.

Nous avons 3,8 M€ de recettes complémentaires. Il s'agit surtout d'un ajustement du fond de compensation de TVA, bien sûr. Plus on réalise, plus on reçoit un fonds de compensation de TVA. Il y a aussi le montant de ventes immobilières sur les ventes que nous avons réalisées à Huningue, Illzach, Wittenheim et aussi pour la sous-préfecture de Mulhouse. Ce sont des recettes complémentaires que nous aurons.

Voilà la Décision modificative n° 1. Il s'agit de dépenses de fonctionnement supplémentaires de 11,8 M€, des recettes en diminution de 3,7 M€, donc des dépenses nouvelles de fonctionnement de 8 M€. Concernant les dépenses nouvelles d'investissement, il s'agit de 1,7 M€, ce qui veut dire que notre Décision modificative 1 correspond à 9,7 M€ de dépenses nouvelles.

Mme la Présidente

Merci beaucoup pour la présentation de la DM1. C'était terminé ?

Lara MILLION

Tout à fait. Après, je fais l'affectation du résultat. Mais d'abord, c'était la DM1.

Mme la Présidente

On est d'accord. Est-ce que les collègues ont des questions ? Des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. La parole est à Mme ORLANDI pour la présentation de la délibération.

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 87 079 264,93 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 d'un montant de 67 651 459,11 € et l'affecte à hauteur de 8 028 713,33 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) et à hauteur de 59 622 745,78 € à la réserve d'investissement (nature 1068),
- Approuve le solde d'investissement cumulé 2018 d'un montant de 11 829 892,03€ qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2019 (nature 001),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à 87 079 264,93 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 861 403 784,93 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à 975 704,94 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 078 954,17€,
- Approuve la réinscription à concurrence de 239 918,19 € des restes à réaliser de fonctionnement 2018 (annexe 1),
- Procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans les annexes n° 2 et 3 jointes à la présente délibération,
- Approuve la modification du premier alinéa de la délibération n°CG-2015-4-1-8 du 16 avril 2015 relative aux indemnités des conseillers départementaux et frais divers comme suit : « décide de fixer l'indemnité due aux membres de l'Assemblée Départementale par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique de l'année considérée auquel sera appliqué le taux de 60 % compte tenu de l'importance démographique du Département du Haut-Rhin »,
- Autorise le principe du financement du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace selon des modalités dérogatoires au règlement financier et donne délégation à la Commission permanente pour décider de toutes les dérogations au règlement financier (rythme de versement, justificatifs...) qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre, en particulier, de l'octroi et du versement d'éventuelles subventions d'investissement à ce Syndicat.

Mme la Présidente

Merci beaucoup, Mme ORLANDI. Je mets cette fois aux voix la DM1 2019. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Qui est-ce qui est contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Mme la Présidente de la Commission des finances. J'ai envie de dire, après avoir vu la présentation de notre Compte administratif et de la DM1, que c'est l'illustration de la gestion à l'alsacienne. Vous l'aviez d'ailleurs évoqué vous aussi tout à l'heure.

Rémy WITH

Haut-Rhinoise, pour l'instant.

Mme la Présidente

Pour l'instant haut-rhinoise, mais quand même alsacienne aussi.

Lara MILLION

Comme nous avons voté le Compte administratif et la DM1, je vous propose d'affecter le résultat du Compte administratif (79,5 M€), déjà pour la couverture des dépenses de la DM1, les dépenses nouvelles (9,7 M€), et évidemment sur le post-Fessenheim. C'est pour cela que je vous disais attention à ce montant de 79,5 M€. Nous avons déjà fléché 56 M€ sur le post-Fessenheim. Nous ne l'avons pas réalisé, puisque pour l'instant il est fléché. Donc il faut toujours continuer à le flécher. Dans les 79,5 M€, on continue à flécher 56 M€ pour le post-Fessenheim et évidemment les nouveaux investissements que nous aurons en 2020 pour un montant de 13,8 M€. Voilà.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce que sur l'affectation du résultat, il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Il faut qu'on vote, par contre, sur l'affectation du résultat. Qui est-ce qui est pour l'affectation proposée ? Merci. Vote contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité aussi. Je vous remercie. À présent, la parole est à M. Nicolas JANDER pour le rapport de la deuxième Commission.

Nicolas JANDER

Merci, Mme la Présidente. Un seul rapport pour la deuxième Commission. Il s'agit d'une augmentation de capital de 3,1 M€ pour la société CITIVIA-SEM pour des réhabilitations : la construction d'un parking silo quartier Fonderie et un programme résidentiel à Lutterbach. Le besoin estimé en capitaux s'élève à 3,1 M€, avec une augmentation prévue sur cinq ans. Cela représente, pour la part du Département, 627 000 €, sachant qu'on profitera également de l'opération pour diminuer la part du Département dans le capital, et passer de 81 % à 34,5 %. Cela se traduit financièrement par un montant de 156 688 € en 2019 et, pour les autres prochaines années, de 117 528 €.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions sur ce rapport ? Cela n'est pas le cas. Je passe la parole à M. HEMEDINGER, le Rapporteur de la Commission.

Yves HEMEDINGER**AVENIR DE CITIVIA-SEM : AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'avenir de CITIVIA-SEM : augmentation de capital, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve l'augmentation de capital de 3 107 002 € demandée par société CITIVIA SEM et fixe la participation départementale à 626 800 € selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous :

2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
156 688 €	117 528 €	117 528 €	117 528 €	117 528 €	626 800 €

- Inscrit une autorisation de programme d'un montant de 626 800 €, d'une durée de 5 ans, programme AP2019-J332, selon l'échéancier suivant : 156 688 € en 2019, 117 528 € pour chaque année de 2020 à 2023,
- Prend acte que cette augmentation de capital sera effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Inscrit au budget 2019, en crédit de paiement, la somme de 156 688 €, à porter au chapitre 26, fonction 01, nature 261, programme 3333, service 028,
- Donne mandat aux représentants du Département au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de CITIVIA-SEM pour agréer les différents projets qui feront l'objet des différents appels de fonds, voter les décisions qui devront être prises par la société pour leur lancement et pour procéder aux appels de fonds,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document relatif à l'augmentation de capital projetée, et ce, pour la durée totale de l'engagement du Département.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, M. Nicolas JANDER et M. HEMEDINGER.

Nous passons au rapport de la quatrième Commission. Je passe la parole à M. Alain COUCHOT, son Président.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'une transcription de la loi d'adaptation de la société au vieillissement dans le règlement départemental d'aide sociale.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Cela n'est pas le cas. Je passe la parole à Mme PAGLIARULO, pour la délibération.

Karine PAGLIARULO

ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) POUR LA PARTIE AUTONOMIE

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, après en avoir délibéré, approuve le rapport actualisant le règlement départemental d'aide sociale pour sa partie autonomie, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

1. Approuve les fiches du règlement départemental d'aide sociale actualisées suivantes : F9 « Obligation alimentaire », G1 « Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile » G4 « Aide financière pour l'accès à un accueil de jour pour personnes âgées », G5 « Secours financiers du Département en faveur des personnes âgées », G6 « Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement », G8 « Prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées au titre de l'aide sociale », G13 « Aides techniques attribuées dans le cadre de conférence des financeurs », H6 « Prise en charge des frais d'hébergement des personnes handicapées au titre de l'aide sociale », telles que détaillées dans les fiches jointes en annexes à la présente délibération.
2. Abroge les fiches du règlement départemental d'aide sociale devenues obsolètes suivantes : G10 « Etablissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale », G11 « Référentiel Départemental des coûts des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux pour personnes âgées », G12 « Documents spécifiques demandés, en sus de la réglementation, dans le cadre de la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux pour personnes âgées », H10 « Etablissement sociaux pour personnes handicapées habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale », H12 « Référentiel départemental des coûts des Etablissements et Services Sociaux pour personnes handicapées », G13 « Documents spécifiques demandés dans le cadre de la tarification des Etablissements et Services Sociaux pour personnes handicapées ».

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Quelle efficacité, merci à vous.

Nous passons au rapport de la cinquième Commission. M. le Premier vice-président. M. Rémy WITH, si vous voulez bien.

Rémy WITH

Cela va être rapide. C'est une communication concernant les transactions immobilières de l'année 2018. Je n'ai rien à ajouter. Je propose que Mme MARTIN passe tout de suite à la présentation du rapport.

Mme la Présidente

Je passe donc la parole à Mme MARTIN.

Monique MARTIN

COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

1. donne acte à la Présidente de la communication relative au bilan des transactions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2018, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée (cf. tableau ci-annexé), à savoir :
 - . Montant des acquisitions : 9 339,08 €
 - . Montant des ventes : 308 963,48 €

Le tableau récapitulatif ci-joint relatif à ces transactions immobilières sera également annexé au compte administratif du budget 2018, conformément aux dispositions de l'article L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. Donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice, pendant l'année 2018, de la délégation accordée par l'Assemblée en séance du 1er septembre 2017 en matière immobilière, pour les décisions de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée inférieure ou égale à 3 mois ou d'une valeur locative d'un montant inférieur ou égal à 500 € par mois (cf. tableau ci-annexé), à savoir :
 - . Locaux pris à bail dans le cadre de la délégation : 2 717,48 €
 - . Locaux donnés à bail dans le cadre de la délégation : 13 256,00 €.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci à vous. Merci au Premier vice-président. Nous passons au rapport de la sixième Commission, avec son Président, M. Michel HABIG.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. Un rapport qui porte sur des régularisations budgétaires du budget de la régie départementale de production électrique. Il porte ce budget de régie à 350 545,30 € en fonctionnement et à 988 042 € en investissement. Je m'arrête là. Nous avons fait toute l'explication ce matin en commissions réunies. Simplement pour vous dire que la production électrique compenserait, si on fait un calcul théorique, l'ensemble des déplacements des agents et des élus du Conseil départemental, en équivalent énergie verte. Voilà.

Mme la Présidente

Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Mme LUTENBACHER.

Annick LUTENBACHER

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 du budget annexe de la régie départementale de production d'énergie électrique selon les modalités présentées en annexes A.

ANNEXE A

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à 947 588,26 €, portant le volume budgétaire global du budget à 1 328 588,26 € suivant le détail figurant à l'annexe 1 de la présente délibération.
- Constate l'excédent global de 947 516,26 €, dont 94 473,30 € en fonctionnement et 853 042,96 € en investissement.
- Affecte définitivement à la section de fonctionnement, en recettes, la somme de 94 473,30 € (nature 002) et à la section d'investissement la somme de 853 042,96 € (nature 001).
- Prend acte que la régie a puisé dans les dépenses imprévues la somme de 6 000 € pour couvrir l'appel de fonds du solde des impôts sur les sociétés de l'exercice 2018.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci, M. le Président HABIG et à Mme LUTENBACHER.

Nous passons à présent aux rapports de la septième Commission, avec sa Présidente, Mme Bernadette GROFF.

Bernadette GROFF

Merci, Mme la Présidente. Deux rapports. Le premier, c'est la mise en place d'un réseau de veilleurs de mémoire. Il est proposé de créer un réseau de veilleurs de mémoire dans le Haut-Rhin, afin que les cimetières israélites bénéficient d'une veille particulière dans une époque où un nouvel antisémitisme a fait son apparition. Il s'agit de favoriser la veille de vingt-deux lieux haut-rhinois de sépulture afin que tout incident puisse être signalé dans les meilleurs délais au Consistoire, aux différentes communes concernées et au Département. Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin fait appel à des collaborateurs bénévoles, qui sont les veilleurs de mémoire. Le présent rapport propose d'approuver ce dispositif de veilleurs de mémoire et de signer une charte avec ces derniers. Dans le cadre de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ce dispositif sera également mis en place par le Département du Bas-Rhin, pour veiller sur les cimetières israélites du Bas-Rhin. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Merci aussi à Mme DIETRICH pour son implication sur le sujet.

Bernadette GROFF

Absolument. Merci à ma collègue.

Mme la Présidente

C'est une nouvelle façon aussi de décliner l'humanisme rhénan. S'il n'y a pas de question, on va passer la parole à Mme HELDERLÉ.

Émilie HELDERLÉ

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE VEILLEURS DE MEMOIRE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la mise en place d'un réseau de « Veilleurs de Mémoire », selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le dispositif des « Veilleurs de Mémoire » du Haut-Rhin, selon les modalités inscrites dans la fiche en annexe 1 de la présente délibération ;
- Adopte la Charte relative aux « Veilleurs de Mémoire » en annexe 2 de la présente délibération ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif.

Mme la Présidente

Merci, Mme HELDERLÉ. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Nous passons au deuxième rapport, Mme GROFF.

Bernadette GROFF

Merci, Mme la Présidente. Comme j'ai fait très vite pour le premier rapport, je vais prendre un tout petit peu plus de temps pour le deuxième rapport. Je vous remercie.

Le Schéma départemental de lecture publique du Haut-Rhin date de 2003. Donc d'importantes évolutions se sont faites jour dans les bibliothèques depuis cette date, en particulier le développement des ressources et usages numériques. La création de la médiathèque départementale du Sundgau en

2016 a fait prendre conscience de l'impact sur la fréquentation de pratiques renouvelées dans un établissement moderne. Lors de l'inauguration, nous avons à peu près 500 inscriptions. Nous en avons 4 800 en 2019. L'étude menée également en 2017 par un groupe d'élèves conservateurs de l'INET a mis en lumière certaines carences dans l'offre des services aux bibliothèques et suggéré plusieurs pistes d'évolution.

Ce Schéma de lecture publique est le résultat d'un travail d'équipe de plus de dix-huit mois, avec différents partenaires : plusieurs réunions de territoires réunissant plus de quatre-vingt bibliothécaires, une vingtaine d'interviews d'élus et de directeurs culturels, une information généralisée aux communautés de communes et un comité de pilotage réunissant les élus départementaux, mes collègues et les techniciens.

Le Schéma a été construit dans la perspective de la CEA, comme pour la délibération précédente, et de la convergence des pratiques avec la bibliothèque départementale du Bas-Rhin également. Le Schéma a pour objectif de préciser et d'amplifier le rôle de la médiathèque départementale dans le Haut-Rhin, au service des Haut-rhinois. Trois grands axes de travail ont été mis à jour : faire de la médiathèque un espace d'ingénierie en faveur de la lecture ; développer un centre de ressources documentaires modernisé ; proposer aux bibliothèques un laboratoire d'expérimentation également, avec des évolutions rapides et des besoins pour les différents usages.

Ce nouveau Schéma implique également une nouvelle relation aux communes et aux communautés de communes. On a donc décidé de signer une convention avec les partenaires. On va leur proposer également de nouveaux dispositifs d'aide à la création de médiathèques structurantes du territoire, mise en œuvre dans les zones blanches. Une zone blanche est une zone qui est identifiée à plus de quinze minutes d'une bibliothèque. Bien sûr, 750 000 € sur trois ans ont été votés au Budget primitif 2019 et concourent dès cet automne à la création de la nouvelle médiathèque chez ma collègue, à Munster.

Je voulais remercier les services pour ce gros travail – j'ai essayé d'être rapide – sur la lecture publique. Merci donc à Mme MOUREAUX et à ses services d'avoir travaillé. Je voulais préciser également que nous accompagnons tous les territoires en ce qui concerne la lecture publique et que nous sommes attentifs à toutes les interventions que peuvent nous remonter les différents concitoyens et les différents acteurs du territoire. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous. C'est vrai que c'est un rapport important. Il fallait y consacrer...

Bernadette GROFF

Oui, je me suis permis, Mme la Présidente, de prendre un peu de temps.

Mme la Présidente

... un peu de temps. Est-ce qu'il y a des questions, chers collègues ? Des interventions ? Si cela n'est pas le cas, on passe la parole à Mme HELDERLÉ.

Émilie HELDERLÉ**NOUVEAU SCHEMA DE LECTURE PUBLIQUE DISPOSITIF D'INTERVENTION EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES STRUCTURANTES DE TERRITOIRE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES/INTERCOMMUNALES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la mise en place du nouveau Schéma de Lecture Publique 2019/2024, au dispositif d'intervention en faveur des médiathèques structurantes de territoire et à la convention de partenariat pour le fonctionnement des bibliothèques municipales et intercommunales, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le nouveau Schéma de la Lecture Publique 2019/2024 joint en *annexe 2*,
- Approuve les termes de la convention-type de partenariat en faveur des bibliothèques/médiathèques municipales et intercommunales, jointe en *annexe 3* à la délibération, et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les conventions à intervenir avec les communes et les intercommunalités porteuses de ces structures sur son fondement,
- Prévoit la caducité de chaque convention signée antérieurement avec les communes et les intercommunalités ayant le même objet au plus tard au 1^{er} janvier 2020, même en l'absence de signature de la nouvelle convention sur la base du modèle précité, à raison du motif d'intérêt général tiré pour le Département de la nécessité de disposer d'un cadre relationnel avec les bibliothèques et médiathèques communales et intercommunales unique et rénové, adapté aux besoins et compétences de chacun,
- Précise que la caducité des conventions concernées n'ouvrira aucun droit à indemnité d'aucune sorte, dès lors qu'elle est liée à un motif d'intérêt général, étant souligné que le nouveau cadre conventionnel sera proposé à tous les partenaires actuels qui seront informés par écrit de la caducité programmée de leur convention et de leur faculté de s'inscrire dans le nouveau dispositif de soutien départemental,
- Approuve le dispositif d'intervention en faveur des médiathèques structurantes de territoire, tel qu'exposé en *annexe 4*,
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative à la mise en œuvre et au suivi du Schéma de la Lecture Publique 2019/2024, ainsi que pour adopter des éventuelles modifications.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Merci. Merci à vous, Mme la Présidente de la septième Commission, d'avoir piloté ce Schéma, parce que ce n'était pas facile à aborder. Merci à la Commission. Merci à toute l'équipe de la médiathèque départementale, sous la houlette de Mme MOUREAUX, pour le gros investissement. Et merci à tous pour la manière, j'ai envie de dire, pragmatique et bienveillante aussi dont vous avez

abordé ce projet, ce Schéma. On en a terminé avec les rapports de la septième Commission. Merci à vous et à HELDERLÉ.

Nous passons à présent aux rapports de la dixième Commission et je passe la parole à sa Présidente, Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Pour la dixième Commission aujourd'hui, il y a trois rapports qui sont très importants, politiquement et humainement.

Je vais commencer par la contractualisation État-Département relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Avant de le projeter, permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que le Président de la République a lancé cette stratégie le 13 septembre 2018, après bien sûr une très large concertation avec les acteurs sociaux de la solidarité notamment et les Départements. Une première conférence régionale des acteurs a eu lieu à Strasbourg, à laquelle le Département était présent, le 20 décembre 2018. La deuxième conférence sera le 3 juillet à Metz. Entre ces deux grandes conférences plénières, il était prévu que chaque Département déploie la stratégie au niveau de ses territoires, avec la formalisation d'une convention État-Département avant le 30 juin 2019.

C'est cette contractualisation que nous vous demandons d'adopter, mes chers collègues, aujourd'hui, avant la signature avec l'État prévue le 25 juin prochain, où nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Christelle DUBOS, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : qu'est-ce que c'est ? Comme je viens de le dire, elle est dévoilée par le Président de la République autour de cinq engagements. Le premier est l'égalité des chances dès le premier pas pour rompre la production de la pauvreté (1,24 Md€ quand même pour cet axe). Le deuxième est de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants (271 M€). Le troisième axe est un parcours de formation garanti pour tous les jeunes (439 M€). Le quatrième est des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité (4,97 Mds€). Le cinquième et le dernier, c'est investir pour l'accompagnement vers l'emploi (1,04 Md€).

La proposition faite aux Départements d'ici juin 2019 se traduit par un pacte de solidarité sur trois ans, dont les objectifs sont : un effort partagé (c'est une enveloppe financière apportée par l'État ; les sommes apportées par le Département et l'État sont équivalentes) ; dans le Haut-Rhin, une enveloppe de l'État de 612 343,26 €, soit une valorisation globale État-Département de plus de 1,225 M€ pour 2019 ; des avenants, de temps en temps, adoptés chaque année suivante de la stratégie (2020 et 2021) pour actualiser les montants et les actions proposées.

Quels sont les axes concernés par ce contrat ou cette contractualisation ? Ce sont des axes portés par le Département notamment. C'est prévenir les sorties sèches de l'ASE, renforcer l'action sociale de proximité et l'accompagnement des plus fragiles, et renforcer l'insertion vers l'emploi. Cela se traduit aussi par un partenariat renforcé entre l'État et le Département et des projets enrichis par l'implication des acteurs locaux (CAF, associations).

Le premier axe, prévenir les sorties sèches de l'ASE, c'est un budget de 185 600 €, État et Département. C'est un enjeu primordial, dont les objectifs sont : préparer les jeunes en amont dès le passage à leur majorité et donc à leur autonomie ; offrir des possibilités de relais pour les jeunes une

fois sortis de l'ASE ; renforcer l'offre de logements adaptés. D'ailleurs la question du logement est l'une des plus problématiques pour les jeunes, notamment anciens de l'ASE. C'est aussi un des axes importants du plan départemental d'aide au logement et d'hébergement des personnes défavorisées.

Le deuxième axe, c'est renforcer l'action sociale de proximité et l'accompagnement des plus fragiles (380 000 € État et Département). C'est un enjeu de proximité et de maillage territorial très important. Il y a deux objectifs : tout d'abord, assurer un accueil social inconditionnel de proximité ; et déployer le référent de parcours pour l'accompagnement des situations les plus complexes.

Le troisième axe, c'est renforcer l'offre d'insertion et de développement des actions innovantes pour aider à l'emploi. L'objectif premier est d'élargir l'offre d'insertion et de conforter les accompagnements globaux réalisés avec Pôle emploi. Cette volonté se traduit bien sûr par : favoriser la confiance en soi et la mise en dynamique des bénéficiaires du RSA ; lever les freins liés aux problématiques de mobilité (d'ailleurs tout à l'heure je vais vous présenter le dispositif ADIM, dispositif départemental d'aide à la mobilité) ; préparer au mieux les bénéficiaires du RSA à l'emploi ; faciliter les connexions sur le marché du travail, par la mise en place d'un réseau de conseillers entreprises et par des actions de parrainage.

C'est un projet très ambitieux auquel nous sommes complètement associés. Il vous est demandé de valider tout ce que je viens de vous présenter.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de Commission. Il fallait prendre un peu de temps pour présenter ce rapport, qui est un des rapports phares de notre séance d'aujourd'hui. Permettez-moi de vous remercier, de remercier les collègues de la Commission, et de remercier les services pour ce travail conséquent qui a été réalisé dans un délai très contraint et qui permet à notre collectivité d'être au rendez-vous de cette stratégie nationale. Comme vous le savez, si nous votons tout à l'heure, cette convention sera signée mardi, à Colmar, dans les locaux de l'association Espoir, à 11 h 15, en présence de Mme Christelle DUBOS, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé. Cela sera l'occasion aussi de valoriser l'efficacité de notre Département, précurseur en matière d'insertion et de retour à l'emploi. Est-ce que ce rapport appelle des questions, des interventions ? Sinon, je passe la parole à Mme Patricia BOHN, pour la délibération.

Patricia BOHN

CONTRACTUALISATION ETAT-DEPARTEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, après en avoir délibéré, approuve le rapport portant sur la contractualisation de l'Etat et du Département relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le principe de contractualisation de l'Etat et du Département et les termes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, jointe en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention précitée,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de la déclinaison départementale de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Qui est-ce qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je repasse la parole à Mme JENN pour le rapport suivant.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport est un rapport purement technique, qu'on passe tous les ans. C'est l'affectation des résultats de l'exercice 2018 de la Cité de l'enfance.

Mme la Présidente

Mme BOHN, pour la délibération, sauf s'il y avait des questions ou des interventions ? Mme BOHN.

Patricia BOHN**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 de la Cité de l'enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 592 359,26 €,
- Affecte 173 950,93 € en recettes de fonctionnement 2019 dans le 002 (dont 50 000,00 € déjà inscrits au BP 2019, conformément à la délibération n° CD-2018-3-10-1 et 11 752,02 € déjà inscrits au BP 2019 conformément à la délibération n° CD-2018-4-10-1, soit 112 198,91 € restant à inscrire en DM1 2019),
- Affecte 50 000,00 € en recettes de fonctionnement 2020 dans le 002 (à inscrire au BP 2020),
- Affecte 368 408,33 € à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de 1 006 224,36 € qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement

de l'exercice 2019 sur la nature 001 (inscrits en DM1 2019).

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

Mme JENN, le rapport suivant, sur la mobilité au service de l'emploi.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport est aussi important, parce qu'il s'agit tout d'abord de la mobilité. C'est un vecteur très important pour encourager l'emploi. Permettez-moi de vous dire que la question de la mobilité était au cœur de la préoccupation, et elle le sera toujours, de nos concitoyens actifs, mais pénalise par des distances quotidiennes longues, pas faciles et donc coûteuses, surtout pour les bénéficiaires du RSA.

Ce projet a été mis en place après un constat sur notre département. Le constat, ce sont des infrastructures denses qui desservent les grands centres urbains. Néanmoins, des difficultés de bénéficiaires du RSA pour se déplacer et accéder à l'emploi : 70 % des bénéficiaires du RSA disent rencontrer un problème de mobilité.

La réponse : le projet mobilité, avec deux axes principaux. Le premier est une aide individuelle financière, et la création d'un réseau pour sensibiliser les professionnels de l'accompagnement vers l'emploi aux questions de la mobilité.

Axe 1 : une aide individuelle pour répondre au cas par cas ; l'aide départementale individuelle à la mobilité, appelée ADIM. Pour qui ? C'est pour les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi ou de la formation, pour qui la mobilité est un frein majeur. L'objectif est de favoriser et sécuriser le démarrage d'un emploi ou d'une formation. Le principe est une aide subsidiaire et complémentaire et une action expérimentale. Cela veut dire que ce projet est expérimental pendant une année. Comment ? Une aide financière « coup de pouce » à la mobilité répartie selon une enveloppe territorialisée. Les modalités pratiques d'attribution sont : un diagnostic par le référent qui accompagne le bénéficiaire du RSA (quelles sont les problématiques mobilité ? Quelles sont les aides de droit commun – avant d'avoir mobilisé cette aide, il faut mobiliser tout d'abord les aides de droit commun – auxquelles il peut prétendre ? (Pôle emploi, CCAS, etc.) ; l'instruction de la demande est faite par les services territorialisés RSA, service insertion et stratégie ; le versement est très rapide, l'aide pourrait être débloqué sous huit jours.

L'élaboration d'un règlement d'attribution de l'ADIM. Il a été construit après échanges avec les professionnels de terrain et inspiré par l'aide départementale à l'emploi (ADE) du Bas-Rhin, qui précise les conditions d'accès, c'est-à-dire être bénéficiaire du RSA en parcours vers l'emploi et il faut que la demande soit pertinente au regard des besoins exprimés, et prévoit la nature des aides : financement du permis de conduire (code ou conduite) ; voiture ou deux-roues motorisés ; voiture (contrôle technique) ; deux-roues non motorisés ; frais de déplacement ; chèque numérique (« coup de pouce » pour faciliter un accès rapide aux espaces, plateformes numériques de transport notamment). Le maximum est de 1 500 €. Les montants et durées de prises en charge sont limités en fonction de la nature des aides.

L'enveloppe financière est de 50 000 € pour le deuxième trimestre, répartie entre deux territoires nord et sud. L'aspect ruralité : deux tiers de l'enveloppe. L'aspect répartition du public : un tiers. La répartition proposée est de 22 305 € pour le territoire nord et 27 695 € pour le territoire sud.

L'axe 2 est un réseau mobilité : permettre aux professionnels de mieux appréhender les enjeux de la mobilité. Il permet de sensibiliser les référents, constituer un réseau, créer des bases de données, faciliter les échanges. Les modalités pratiques : mission confiée à une association spécialisée sur les questions de mobilité. C'est « Mobilité Mod'Emploi », à qui on va octroyer un montant de 25 000 € comme subventions.

Mme la Présidente

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Des questions ? C'est donc encore une aide, j'ai envie de dire, très pragmatique, qui nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Je passe la parole à Mme BOHN pour la délibération.

Patricia BOHN

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : LA MOBILITE AU SERVICE DE L'EMPLOI

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique départementale d'insertion en matière de mobilité au service de l'emploi, selon les modalités énoncées en Annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création d'une Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM) selon les modalités et les critères définis dans le règlement d'attribution joint en annexe I à la présente délibération,
- Approuve le règlement d'attribution de l'ADIM joint en annexe I à la présente délibération,
- Habilité la Présidente du Conseil départemental à octroyer cette aide selon les modalités et les critères définis dans le règlement d'attribution,
- Autorise le versement de l'ADIM aux bénéficiaires du rSa répondant aux critères du règlement d'attribution, sur le chapitre 17, programme H612 (3046), fonction 564, nature 6518, service 501 du budget départemental (crédits inscrits en Décision Modificative n°1 de 2019),
- Approuve la création et l'animation d'un réseau de professionnels sensibilisés aux questions de mobilité par l'association MOBILITE MOD'EMPLOI,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec l'association MOBILITE MOD'EMPLOI jointe en Annexe II à la présente délibération,

- Autorise le versement d'une subvention de 25 000 € à l'association MOBILITE MOD'EMPLOI dans le cadre de la convention susvisée sur le chapitre 17, programme H812 (3048), fonction 564, nature 6574, service 501 du budget départemental (crédits inscrits en Décision Modificative n°1 de 2019),
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision portant sur la mise en œuvre de ce dispositif pour la mobilité des bénéficiaires du rSa (modification ou suspension de l'ADIM, organisation du réseau des référents professionnels...).

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Le rapport suivant, Mme la Présidente de Commission.

Fatima JENN

Merci. Il s'agit d'un rapport sans incidence financière. Il permet d'autoriser une dérogation au règlement financier afin de pouvoir verser aux ateliers de chantier d'insertion en 2019 les sommes non versées par l'ASP. Les avenants aux conventions afférents sont présentés pour un montant ajusté de 214 578 €. Cette opération est neutre, comme je viens de le dire, financièrement, pour la collectivité, car les montants seront recouverts par titres de recettes auprès de l'ASP.

Mme la Présidente

Merci à vous. S'il n'y a pas de question, je passe la parole à Mme BOHN.

Patricia BOHN

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION ET SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION POUR LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif aux subventions complémentaires à verser aux ateliers et chantiers d'insertion pour le soutien à l'activité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Accorde aux 12 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), figurant dans le tableau joint en annexe, les subventions complémentaires qui y figurent pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, subventions qui ont vocation à prendre en compte le volume d'aide départementale envisagé initialement et non versé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le compte du Département, à la suite de modifications dans les modalités de calcul retenu par ce délégataire,

- Autorise, par dérogation au règlement financier du Département, le versement en une fois de ces subventions complémentaires, indépendamment de leur montant, après signature des avenants correspondants,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec les structures précitées les avenants afférents à ces subventions, joints en annexe,
- Précise que conformément aux accords intervenus avec l'ASP, le montant de l'enveloppe départementale non versée aux ACI, soit 230 000 euros, fera l'objet d'un reversement au Département sur émission d'un titre de recettes de sa part.

Le montant des subventions complémentaires s'élève à 214 578 € et relève des crédits d'insertion (autorisations d'engagements). Il se répartit comme suit :

- 196 654 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 17 924 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-501 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue).

Mme la Présidente

Merci. Qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

On passe au Schéma de protection de l'enfance.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. C'est aussi un rapport très important. Il s'agit de vous proposer d'adopter le Schéma départemental de protection de l'enfance pour la période 2019-2023. Ce Schéma s'articule autour de quatre axes qui visent à renforcer la prévention et la protection de l'enfance, à offrir un parcours sécurisé continu et de qualité aux mineurs confiés, mais aussi à adapter l'offre de services aux besoins identifiés. Le dernier axe consiste à disposer d'un pilotage structuré pour garantir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Schéma.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport aussi important cet après-midi ? Cela n'est pas le cas. Mme BOHN, pour la délibération.

Patricia BOHN

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITESHEMA DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2019-2023

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au Schéma Départemental de Protection de l'Enfance 2019-2023, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération,

ANNEXE A

- Adopte le Schéma départemental de protection de l'enfance 2019-2023, joint en annexe 1 à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du Schéma, son suivi, ses modifications et son évaluation.

Mme la Présidente

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

Permettez-moi simplement de remercier tous les acteurs, tous les professionnels de la protection de l'enfance qui ont été associés à l'élaboration de ce Schéma. Merci aux collègues, Mme MEHLEN-VETTER, Mme JENN, Mme BOHN. Et merci à Mme Dorothee MARTIN et à ses équipes pour leur travail acharné.

Le rapport suivant est le dernier rapport de la dixième Commission. Mme JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. C'est un rapport aussi très important. Pour montrer le dynamisme de notre politique de logement volontariste, le Département du Haut-Rhin, en sa qualité de chef de file de la résorption de la précarité énergétique, a repositionné sa politique de l'habitat sur le champ de la lutte contre la précarité énergétique, avec la mise en place d'un PIG (programme d'intérêt général) partenarial associant l'ensemble des EPCI. Il est donc proposé que le Département du Haut-Rhin double l'enveloppe départementale annuelle, actuellement de 100 000 €, pour atteindre 200 000 €. Les aides départementales seraient donc les suivantes : 1 000 € pour les propriétaires modestes et très modestes ; 1 500 € pour les propriétaires bailleurs par logement occupé et par logement vacant. De plus, il est proposé la création d'un fonds exceptionnel – et c'est la première fois qu'on le fait – de 10 000 € qui permettra de débloquer des dossiers présentés par des ménages extrêmement modestes et qui, malgré la mobilisation des différents partenaires, comme la CAF, PROCIVIS ou l'ANAH, n'arrivent pas à boucler leur plan de financement. Merci.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je me permets de rajouter qu'effectivement on augmente les aides, le montant des aides, mais qu'on assouplit aussi les démarches qui permettent d'obtenir ces aides. Question ? Intervention ? Cela n'est pas le cas. Mme BOHN, pour la délibération.

Patricia BOHN

NOUVELLE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU PARC PRIVE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à nouvelle politique de l'habitat privé sur le volet précarité énergétique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la nouvelle politique de l'habitat privé sur le volet précarité énergétique sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023, déclinée comme suit ;
- Approuve, à cette fin, les montants des aides à attribuer par l'Assemblée départementale sur fonds propres du Département, comme suit :
 - 1 000 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes (sous conditions de ressources fixées par l'Anah avec un gain énergétique minimum de 25 %),
 - 1 500 € pour les propriétaires bailleurs par logement vacant (conventionné avec travaux avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux),
 - 1 500 € pour les propriétaires bailleurs par logement occupé (conventionné avec travaux) avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux),
- Approuve la création d'un fonds d'aides exceptionnelles permettant à l'Assemblée départementale d'attribuer, sur proposition de la commission des co-financeurs, des aides exceptionnelles en faveur de ménages en situation de vulnérabilité énergétique, dont les ressources sont très faibles et dont les projets de travaux n'aboutissent pas, faute de financements suffisants ;
- Approuve, l'affectation à cette politique d'une enveloppe de 200 000 € annuelle, pour toute la durée restant à courir pour les deux programmes d'intérêt général (PIG) soit jusqu'au 30 juin 2023, dont :
 - 190 000 € seront répartis entre le PIG m2A et le PIG départemental à hauteur, respectivement, de 60 800 € et de 129 200 €,
 - 10 000 € pour le fonds d'aides exceptionnelles.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Mme JENN. C'étaient des rapports importants cet après-midi. Merci pour la manière efficace dont vous nous les avez présentés, avec Mme BOHN.

Nous terminons avec la douzième Commission et son Président, M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Quatre rapports pour terminer cette séance. Dans le premier rapport, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du vendredi 15 mars dernier. Je propose à Fabienne ORLANDI, de nous lire la délibération.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 15 MARS 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 15 mars 2019, joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Pierre BIHL pour la suite.

Pierre BIHL

Le deuxième rapport porte sur les ressources humaines. Quelques explications. Il s'agit : d'approuver la création et la suppression des emplois qui sont listés à l'annexe 1 et 1 bis (le tableau des emplois de la collectivité est à modifier en conséquence) ; d'autoriser en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire le recrutement d'agents contractuels ; de fixer le barème forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement au maximum réglementaire ; de décider de ne pas désigner au scrutin secret Pierre BIHL, Marc MUNCK et Pierre VOGT comme représentants de notre collectivité pour participer au tirage au sort des représentants des Départements de la Région Grand Est au sein du conseil de discipline de recours pour les agents contractuels ; d'approuver les listes des bénéficiaires d'avantages en nature concédés au sein de la collectivité au titre de 2019 qui figurent aux annexes 3 à 5 ; enfin, de prendre acte de la communication du bilan de formation 2018 et du plan de formation 2019.

Mme la Présidente

Merci. Des questions ? Cela n'est pas le cas. Mme ORLANDI pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux Ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la Collectivité étant modifié en conséquence ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II, ci-jointe ;
- Fixe le barème forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement au maximum réglementaire ;
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret ;
- Désigne Messieurs Pierre BIHL, Marc MUNCK et Pierre VOGT comme représentants de notre Collectivité pour participer au tirage au sort des représentants des départements de la Région Grand Est au sein du Conseil de Discipline de Recours pour les agents contractuels ;
- Approuve les listes des bénéficiaires d'avantages en nature concédés au sein de la Collectivité au titre de 2019 figurant aux annexes III à V, ci-jointes ;
- Prend acte de la communication du bilan de formation 2018 et plan de formation 2019.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

M. Pierre BIHL pour le troisième.

Pierre BIHL

Le troisième rapport concerne la mise en place du régime indemnitaire fonction, suggestion, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP), pour rappeler que la refonte du régime indemnitaire départemental vise un certain nombre d'objectifs : une valorisation des fonctions d'encadrement et une meilleure reconnaissance des fonctions exercées déconnectées du grade détenu et donc une plus grande équité ; un développement de l'attractivité de la collectivité pour les emplois difficiles à

pourvoir et une fidélisation des personnels (notamment le cas des médecins) ; une harmonisation et une simplification du régime indemnitaire ; une reconnaissance de l'engagement professionnel des agents. Il s'agit de rappeler aussi que cette refonte repose sur le principe du maintien du niveau indemnitaire antérieur, dès lors que le nouveau régime indemnitaire est inférieur à celui perçu par l'agent. Elle s'inscrit dans une enveloppe budgétaire prédéterminée de 1,4 M€ par an, auxquels s'ajoutent 8,5 M€ qui sont déjà consacrés à ce jour au régime indemnitaire des personnels départementaux. Ce sont globalement près de 53 % des agents qui retireront un bénéfice des nouveaux montants indemnitaires, qui sont donc versés dans le cadre de l'IFSE, auxquels s'ajoutera un versement complémentaire dans le cadre du complément indemnitaire annuel de 200 € par agent.

Une précision complémentaire pour finir. Je porte à votre connaissance que le projet de revalorisation du régime indemnitaire a fait l'objet d'une présentation pour avis aux membres du comité technique paritaire le 6 juin 2019. Lors de cette réunion, l'avis des représentants du personnel a été unanimement défavorable au projet présenté. En conséquence, un second comité technique paritaire s'est réuni le 17 juin 2019, au cours duquel les représentants du personnel ont maintenu leur avis unanimement défavorable.

Il vous est par ailleurs proposé d'apporter une modification à l'annexe 4 fixant les principes généraux fondant ce nouveau régime indemnitaire. Il s'agit de permettre le maintien du niveau indemnitaire entièrement perçu pour les agents qui réintègrent les services de l'administration départementale après un congé parental lorsque le montant cible du nouveau régime indemnitaire est inférieur au régime indemnitaire qu'ils percevaient avant leur congé parental.

Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous, M. le Président de Commission, et merci d'avoir décrit à la fois de façon complète mais concise le nouveau régime. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Si cela n'est pas le cas, je donne la parole à Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la révision du régime indemnitaire applicable aux agents départementaux, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Adopte le régime indemnitaire applicable aux agents départementaux à compter du 1^{er} juillet 2019, selon les conditions figurant en annexe 1 à 4 de la présente délibération.
- Décide que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Abroge, en conséquence, le régime indemnitaire précédemment en vigueur.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie.

Le dernier rapport de la Commission et de la séance, M. BIHL.

Pierre BIHL

Il vous est proposé d'approuver le rapport d'activités 2018 que chacun a réceptionné, qui se trouve sur votre bureau, qui se décline à travers cinq grandes thématiques. On en a parlé en commissions réunies en début de matinée. Les cinq grandes thématiques sont l'attractivité et l'aménagement du territoire, les territoires et infrastructures, la solidarité, l'éducation, la culture et le sport, et l'administration générale ainsi que les ressources. Il y a donc lieu de donner acte à la Présidente de cette communication.

Mme la Présidente

Merci à vous. Pas de question ? Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2018.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Je vous remercie. Et merci à vous, M. le Président BIHL, pour votre engagement, avec Marc MUNCK et Mme ORLANDI, sur les questions des ressources humaines.

Merci, chers collègues. Je vous souhaite une belle fête de la musique, un bon week-end. Notre prochaine séance est une Commission permanente le 1^{er} juillet. Merci à vous. Belle soirée.

La séance est levée.